

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°9

SEPTEMBRE 2012



www.cnrs.fr

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

02.04.03.02. La direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

- Décision portant nomination de Mme Chantal Chambellan-Le-Levier aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

- DEC122211DAJ - 31/08/2012

02.07 Le fonctionnaire sécurité défense

- Décision portant nomination (fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS) - DEC122430DAJ - 17/09/2012

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste Gourinat aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique - DEC121957INSHS - 02/07/2012

- nomination par interim, de Michel BORGETTO directeur, et M Yves SUREL directeur adjoint, CERSA UMR7106 - DEC122391INSHS - 20/09/2012

- nomination Dominique FOUGEYROLLAS UMR7170 IRISSO DIR ADJOINTE - DEC122405INSHS - 19/09/2012

07.01.02. DR2

07.01.02.04. 2012

- Nomination de Monsieur Christian PUECH directeur adjoint de l'UMR7597 - DEC121857INSHS - 18/07/2012

- Décision portant nomination de plein exercice de Mme Anne-Marie LEZINE, aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 7159 intitulée "Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques -LOCEAN-" - DEC122275INSU - 10/09/2012

- Décision nomination de M Thierry POIBEAU Directeur et Mme Sophie PREVOST directrice adjointe de l'UMR 8094 - DEC121881INSHS - 05/09/2012

- Nomination aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) T.Guillou UMR8220 Walter - DEC121788DR02 - 11/06/2012

07.01.03. DR3

07.01.03.03. 2011

- Décision de nomination de Thierry Decamps, en tant qu'ACMO de l'UMR7179 - DEC112369DR03 - 06/09/2011

07.01.03.04. 2012

- Décision de nomination de Patrice Médina, ACMO de l'UPS44 - DEC120716DR03 - 10/02/2012

- Décision de nomination de M. Renaud Vacant en tant qu'assistant de prévention de l'UMR7207 - DEC122042DR03 - 09/07/2012

07.01.04. DR4

07.01.04.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Jacques Robert aux fonctions de sous-directeur de l'unité propre de recherche n°3321 (UPR3321) intitulée « Laboratoire Aime Cotton (LAC) » - DEC122272INP - 21/08/2012

- Décision portant nomination du directeur par de l'unité mixte de recherche n°8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale (IEF) » M. André de LUSTRAC - DEC122215INSIS - 31/08/2012

07.01.05. DR5

07.01.05.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Sophie Godin-Beeckmann aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°3342 intitulée "Moyens communs de l'OSU-OVSQ" - DEC122316INSU - 14/09/2012

- Décision portant nomination de M. Pere Roca I CABARROCAS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7647 intitulée « Laboratoire de Physique des Interfaces et des Couches Minces (LPICM) ». - DEC122222INSIS - 13/09/2012

- Décision portant nomination de M. Philippe Grandclément aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée : "Laboratoire de l'Univers et des ses Théories" - DEC122279INSU - 19/09/2012

- Décision portant nomination de M. Bernard Pire aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7644 intitulée « Centre de physique théorique » - DEC122164INP - 31/08/2012

- nomination du directeur adjoint par intérim de l'UMR8085 intitulée Professions Institutions Temporalités, M Laurent WILLEMEZ - DEC122394INSHS - 20/09/2012

07.01.06. DR6

07.01.06.04. 2012

- Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'UMR 7122 (LMAM) - M. Marius TUCSNAK - DEC122331INSMI - 26/09/2012

07.01.07. DR7

07.01.07.04. 2012

- AP Nomination Emmanuel ROBERT UMR5276 - DEC121874DR07 - 30/07/2012

- AP Nomination Magalie FAIVRE UMR5270 - DEC121466DR07 - 02/08/2012

- AP Nomination Agnès PIEDNOIR UMR5586 - DEC121875DR07 - 03/09/2012

- nomination de M Payre Renaud, directeur de l'UMR5206 TRIANGLE - DEC122373INSHS - 14/09/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Guy CLERC et Monsieur François BURET respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5005 intitulée « Laboratoire Ampère ». - DEC122219INSIS - 31/08/2012

- Décision portant nomination de Mme Catherine BRU-CHEVALLIER aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon ». - DEC122217INSIS - 31/08/2012

07.01.08. DR8

07.01.08.04. 2012

- Décision de nomination AP - GONCALVES Cristine - UPR4301 CBM - à compter du 01/01/2012 - DEC122033DR08 - 12/07/2012

- Décision portant nomination de M. Guy KENFACK directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 704 intitulée "Station de Radioastronomie de Nançay " - DEC122444INSU - 27/09/2012

- Décision portant nomination d'un assistant de prévention au sein de l'unité UPR n°3346 - Institut Polytechnique de Poitiers : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique - PPRIME - DEC122492DR08 - 10/07/2012

07.01.10. DR11

07.01.10.04. 2012

- Décision nomination AP concernant Monsieur G. COUGOULAT - ISTERRE - UMR 5275 - DEC122461DR11 - 07/09/2012
- Nomination de M. Benoît Stutz aux fonctions de Directeur de l'UMR n°5271 - DEC122242INSIS - 20/09/2012
- Décision portant nomination de Messieurs Frédéric DUFOUR et Gioacchino VIGGIANI aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5521 intitulée « Sols, solides, structures et risques (3SR) » - DEC122206INSIS - 07/09/2012
- Décision portant nomination de M. Sébastien Berger aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2920 intitulée « Observatoire des Micro et Nano Technologies » - DEC122234INSIS - 31/08/2012
- Décision portant nomination de plein exercice de M. Philippe Guéguen aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5275 intitulée "Institut des Sciences de la Terre " - DEC122273INSU - 19/09/2012

07.01.11. DR12

07.01.11.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Stéphane RENAULT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7269 intitulée LAMPEA - DEC122100DR12 - 11/07/2012
- Décision portant cessation d'activité de M. Jean-Patrick GUERITAUD aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS(ACMO) - DEC122086DR12 - 03/07/2012
- Décision portant nomination de M. David PERICAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7260 intitulée NIA - DEC121988DR12 - 03/07/2012
- Nomination de M. Jean Duplessis Kergomard en qualité de directeur de la FR n°3515 - DEC122235INSIS - 06/09/2012
- Décision portant nomination de M. Lionel BERTAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7256 intitulée IGS - DEC122043DR12 - 02/07/2012
- Décision portant nomination de M. Joël BAURBERG aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7289 intitulée INT - DEC122084DR12 - 03/07/2012
- Décision portant nomination de Mme Elise COURVOISIER-DEZORD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7313 intitulée ISM2 - DEC122008DR12 - 03/07/2012
- Décision portant nomination de M. Paul ZAMBONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7257 intitulée AFMB - DEC121986DR12 - 03/07/2012
- Décision portant nomination de M. Laurent CHARMASSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7341 intitulée LP3 - DEC122114DR12 - 13/07/2012
- Décision portant nomination de M. Stéphane MARQUEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7317 intitulée LEST - DEC122044DR12 - 03/07/2012
- Décision portant nomination de M. Florent DIAZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7280 intitulée CIML - DEC121990DR12 - 02/07/2012
- Décision portant nomination de Mme Nathalie FERTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7325 intitulée CINaM - DEC121989DR12 - 03/07/2012
- Décision portant nomination de Mme Brigitte COCHE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7305 intitulée LAMES - DEC122007DR12 - 02/07/2012
- Décision portant nomination de Mme Sabine CHEVALLIER-MICHAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7313 intitulée ISM2 - DEC122009DR12 - 03/07/2012
- Décision portant nomination de Mme Catherine MARRA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7291 intitulée LNC - DEC122011DR12 - 04/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Sylvie LIABEUF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7289 intitulée INT - DEC122083DR12 - 03/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Nicole ISNARDON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7307 intitulée IDEMEC - DEC122010DR12 - 04/07/2012

07.01.12. DR13

07.01.12.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Serge MONNERET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7249 intitulée « Institut Fresnel Marseille ». - DEC122216INSIS - 31/08/2012

- Nomination de M. Laurent Thomas aux fonctions de Directeur Adjoint de l'UPR8521 - DEC122241INSIS - 20/09/2012

- Décision portant nomination de Mme Joëlle SOLER-BORETTO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7257 intitulée AFMB - DEC121987DR12 - 03/07/2012

07.01.13. DR14

07.01.13.04. 2012

- Décision portant nomination de plein exercice de M. Michel Grégoire directeur et de Mme Stéphanie Duchêne directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse - DEC122270INSU - 19/09/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Jean-Pascal CAMBRONNE aux fonctions de directeur du groupement de recherche n°2994 2994 intitulé : « Systèmes d'Energie Electrique dans leurs Dimensions Sociétales (SEEDS). - DEC122218INSIS - 31/08/2012

- Décision portant nomination de plein exercice du directeur, M. Yves Morel, et des directeurs adjoints M. Nicholas Hall et M. Thierry Delcroix de l'unité mixte de recherche n°5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales - DEC122267INSU - 19/09/2012

07.01.14. DR15

07.01.14.04. 2012

- Nomination de Monsieur Alain GRACIAA aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2952 intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA) - DEC122338INSMI - 12/09/2012

- nomination interim de Celine THIRIOT directrice, Annie CHENEAU LOQUAY directrice adjointe UMR5115 LAM - DEC122364INSHS - 19/09/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Jacques GIACOMONI aux fonctions de directeur de l'UMR 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP) - DEC122333INSMI - 26/09/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Claude Pellet et Madame Nathalie Labat respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjoint de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) ». - DEC122220INSIS - 31/08/2012

07.01.15. DR16

07.01.15.04. 2012

- Décision portant nomination d'un suppléant auprès du régisseur d'avances et de recettes pour l'USR 3456 CNRS-Guyane - DEC122326DR16 - 01/08/2012

- Nomination de Pierre Gard aux fonctions de directeur de l'USR3330 - DEC120737INSHS - 12/09/2012

- Décision portant nomination de M. Franck Poupeau aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n°3157, intitulée « Water, environment and public policy ». - DEC121980INSHS - 12/09/2012

- Décision portant nomination de Mme Sarah MONDET, régisseur d'avances et de recettes auprès du bureau du CNRS à Washington - DEC122471DR16 - 20/09/2012

- Décision portant nomination de plein exercice de M. René Alejandro Méndez Bussard aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n° 3386 intitulée : "Laboratoire Franco-Chilien

07.01.16. DR17

07.01.16.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Claude Jard aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°2819 intitulée « ATLANSTIC » - DEC122410INS2I - 07/09/2012
- Décision portant cessation d'activité de Jean-Charles Sinaud aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) - DEC122198DR17 - 03/09/2012
- Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6183 intitulée « Institut de recherches en génie civil et mécanique ζ GeM ζ Monsieur Arnaud POITOU et Monsieur Abdelhafik KHELIDJ. - DEC122092INSIS - 26/07/2012
- Décision portant nomination de Alain Girault aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Bretagne - Pays de la Loire du CNRS - DEC122413DR17 - 05/09/2012

07.01.18. DR19

07.01.18.04. 2012

- Décision portant nomination de plein exercice de M. Jean-Claude Dauvin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6143 intitulée Morphodynamique continentale et côtière - DEC122265INSU - 12/09/2012

07.01.19. DR20

07.01.19.04. 2012

- Décision portant nomination d'un assistant de prévention, M. HUAULT, UMR 7277 - DEC122495DR20 - 05/06/2012
- Décision portant nomination de Marc Sosson et de Jenny Trévisan aux fonctions de directeur adjoint de plein exercice de l'unité mixte de recherche n°7329 intitulée Géoazur et changement de l'intitulé - DEC122249INSU - 12/09/2012
- Décision portant nomination de Monsieur Pierre MONTMITONNET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7635 intitulée « Centre de mise en forme des matériaux ζ CEMEF » - DEC122207INSIS - 31/08/2012

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.04. 2012

- Décision portant cessation de fonctions et nomination à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises
- DEC122292DAJ - 31/08/2012

07.01.21. Nomination autres

07.01.21.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Pascal Petit au comité d'éthique du CNRS - DEC122416DAJ - 19/09/2012

07.01.22. Instituts

07.01.22.04. 2012

- Décision de nomination de Madame Cécile Maréchal en tant que chargée de mission - DEC122426INEE - 27/09/2012
- Décision portant nomination de Mme Marie-Yvonne Perrin aux fonctions de directrice adjointe scientifique à l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) - DEC122427DAJ - 19/09/2012
- Décision portant nomination de M. Stéphane Blanc aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement - DEC122336DAJ - 30/09/2012

- Décision de nomination de Madame Nathalie NIQUIL en tant que chargée de mission -

DEC122315INEE - 04/09/2012

- Décision portant nomination de M. Sinnou David aux fonctions de directeur adjoint scientifique à

l'Institut National des Sciences Mathématiques et leurs interactions (INSMI) - DEC122245DAJ -

31/08/2012

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.03. DR3

07.02.03.04. 2012

- Décision de délégation de signature PRM consentie par Cécile CALLOU UMS 3468 -

DEC122446DR03 - 12/09/2012

- Décision de délégation de signature PRM consentie par Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568 -

DEC122251DR03 - 06/08/2012

- Décision de délégation de signature OS consentie à Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568 -

DEC122250DR03 - 06/08/2012

- Décision de délégation de signature OS consentie à Sylvie Dufour, directrice de l'UMR7208 -

DEC122247DR03 - 06/08/2012

- Délégation de signature PRM consentie par Jean-François Joanny, directeur de l'UMR168 -

DEC121938DR03 - 29/06/2012

- Décision de délégation de signature PRM consentie par Sylvie Dufour, directrice de l'UMR7208 -

DEC122248DR03 - 06/08/2012

- Décision de délégation de signature PRM consentie par Sébastien Aubourg, responsable de

l'ERL8196 - DEC120949DR03 - 05/03/2012

- Décision de délégation de signature PRM consentie par Jean-François Ravaud, directeur de la FR

3553 - DEC122151DR03 - 19/07/2012

- Décision de délégation de signature OS consentie à Cécile CALLOU UMS 3468 -

DEC122443DR03 - 12/09/2012

07.02.04. DR4

07.02.04.04. 2012

- Délégation de signature de J.F. Roch à ses collaborateurs - UPR3321 - DEC121426DR04 -

01/06/2012

- Délégation de signature de J.A. Scarpaci à ses collaborateurs (UMR8609) - DEC122168DR04 -

15/07/2012

- Délégation de signature de V. Debisschop à J.A. Scarpaci et à ses collaborateurs (UMR8609) -

DEC122167DR04 - 15/07/2012

- Délégation de signature de V. Debisschop à P. Le Quéré et à ses collaborateurs - UPR3251 -

DEC122406DR04 - 01/09/2012

- Délégation de signature de C. Moreau à ses collaborateurs - UMS2572 - DEC121411DR04 -

01/06/2012

- Délégation de signature de V. Debisschop à F. Azaiez et à ses collaborateurs - DEC122236DR04 -

27/08/2012

- Délégation de signature du délégué régional à C. Moreau et à ses collaborateurs - UMS2572 -

DEC121410DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à J.F. Roch et à ses collaborateurs - UPR3321 -

DEC121425DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de F. Azaiez à ses collaborateurs - DEC122237DR04 - 27/08/2012

- Délégation de signature de P. Le Quéré à ses collaborateurs - UPR3251 - DEC122407DR04 -

01/09/2012

- Délégation de signature du délégué régional à B. Maury - GDR3397 - DEC121401DR04 -

01/06/2012

07.02.05. DR5

07.02.05.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Mme Sylvie Pochet, Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR3523 - POCHE - Ordonnateur - DEC122363DR05 - 28/08/2012
- Délégation de signature consentie à M. Artur Scherf, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - URA 2581 - Scherf - DEC122379DR05 - 29/08/2012
- Délégation de signature consentie à M. Alain Jacquier, Mme Marie-Pierre Landète et Mme Elisabeth Lecomte par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR 3525 - Jacquier - du 01-01 au 31-08-12 - DEC122386DR05 - 29/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) Godin-Beekmann - DEC122173DR05 - 23/07/2012
- Délégation de signature consentie à Mr Jérôme Pélisse et à Mr Laurent Willemez, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122178DR05 - 18/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Antonio Freitas, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - URA 1961 Freitas - DEC122370DR05 - 29/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - URA 2581 - Scherf - DEC122378DR05 - 29/08/2012
- Délégation de signature consentie à M. Anthony Pugsley, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122403DR05 - 31/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Delarue - DEC122409DR05 - 31/08/2012
- Délégation de signature consentie à M. Marc Delarue, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122411DR05 - 31/08/2012
- Délégation de signature consentie à Mr Fabien Jobard, Mrs Christian Mouhanna, Jacques Maillard, René Levy et Mme Claude Couture par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121932DR05 - 06/06/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Sophie Godin-Beekmann, à Mr Michel Ramonet, à Mme Marie-Laure Morin et à Mme Karine Le Core, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122172DR05 - 23/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - URA 2182 - Lledo
- DEC122374DR05 - 29/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Anthony Pugsley - DEC122402DR05 - 31/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Chagué Véronique - DEC122342DR05 - 27/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - PELISSE - DEC122177DR05 - 18/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - URA 2578 - SCHWEISGUTH - DEC122366DR05 - 29/08/2012
- Délégation de signature consentie à M. François Schweisguth, à M. Shahragim Tajbakhsh, à Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - URA 2578 - Schweisguth - DEC122368DR05 - 29/08/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - URA 1961 - Freitas - DEC122369DR05 - 29/08/2012
- Délégation de signature consentie à M. Hugues Bedouelle, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - URA 3012 - Bedouelle - DEC122382DR05 - 29/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) Fabien JOBARD - DEC121934DR05 - 06/06/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - UMR 3525 - Jacquier - du 01-01 au 31-08-12 - DEC122385DR05 - 29/08/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Véronique Chagué, Etienne Ruellan, Michèle Schaldembrand, Vanessa Martray, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122343DR05 - 27/08/2012
- Délégation de signature consentie à M. Alain Jacquier, Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR 3525 - Jacquier - à compter du 1er septembre 2012 - DEC122389DR05 - 31/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - URA 3012 - Bedouelle - DEC122381DR05 - 29/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) UMR 3525 - Jacquier - à compter du 1er septembre 2012 - DEC122388DR05 - 31/08/2012

07.02.06. DR6

07.02.06.04. 2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (FR3209) - DEC122321DR06 - 01/09/2012
- Délégation de signature consentie à M. Francis Aubert, USR 3516 « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122392DR06 - 01/09/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) UMR 7214 « ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale » - DEC122415DR06 - 01/09/2012
- Délégation de signature consentie à M Jacques Magdalou par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (FR3209) - DEC122320DR06 - 01/09/2012
- Décision portant modification de la décision n° DEC120102DR06 du 1er janvier 2012 (UMR6174 FEMTO-ST, Nicolas Chaillet) - DEC122299DR06 - 16/07/2012
- Décision portant modification de la décision n° DEC120101DR06 du 1er janvier 2012 (UMR6174 FEMTO-ST, Nicolas Chaillet) - DEC122298DR06 - 16/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU), USR 3516 « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon » - DEC122393DR06 - 01/09/2012
- Décision portant modification de la décision n° DEC111368DR06 du 15 juin 2011 (UMR7198) - DEC121975DR06 - 03/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Bruno Charpentier UMR 7214 « ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122414DR06 - 01/09/2012
- Décision portant modification de la décision n° DEC111356DR06 du 15 juin 2011 (UMR7198) - DEC121974DR06 - 03/07/2012

07.02.08. DR8

07.02.08.04. 2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) consentie par M. Gilles THEUREAU, Directeur de l'unité USR n°704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay - DEC122499DR08 - 14/09/2012

- Délégation de signature consentie à M. Gilles THEUREAU, Directeur de l'unité USR n°704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122497DR08 - 13/09/2012

- Délégation de signature consentie à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR n°2950 intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122496DR08 - 13/09/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés consentie à Mme Patricia MADRIERES, adjointe au Délégué Régional et à Mme Rose-Marie CIROTTEAU, Responsable du Service RH à la Délégation Centre Poitou-Charentes - DEC122498DR08 - 18/09/2012

07.02.09. DR10

07.02.09.04. 2012

- OS Paolo SAMORI UMR7006 - DEC122322DR10 - 01/09/2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DR) aux responsables - DEC122451DR10 - 01/09/2012

07.02.10. DR11

07.02.10.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M Jean-Marc THIRIET, directeur de l'UMR 5216, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122435DR11 - 12/09/2012

07.02.11. DR12

07.02.11.04. 2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Yves Bourne UMR7257) - DEC122358DR12 - 06/09/2012

- Délégation de signature consentie à Yves Bourne UMR7257 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122357DR12 - 06/09/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Frederic Barras UMR7283) - DEC122345DR12 - 10/09/2012

- Délégation de signature consentie à Nicolas GRAVEL UMR7316 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121759DR12 - 07/09/2012

- Délégation de signature consentie à Bernard MALISSEN (UMS3367) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122418DR12 - 18/09/2012

- Délégation de signature consentie à Frédéric BARRAS UMR7283 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122344DR12 - 10/09/2012

- Délégation de signature consentie à Emanuèle Caire UMR7297 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122350DR12 - 19/09/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Bernard Malissen UMS3367) - DEC122419DR12 - 18/09/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Patrick Foulon UMS 822) - DEC121764DR12 - 18/09/2012

- Délégation de signature à Brigitte Marin USR3125 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122468DR12 - 21/09/2012

07.02.12. DR13

07.02.12.04. 2012

- Délégation de signature PRM de M. Jean-Claude KONIG - UMR 5506 - DEC122160DR13 - 23/07/2012

07.02.13. DR14

07.02.13.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Maïté Armengaud par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122341DR14 - 27/08/2012
- Délégation de signature consentie à Dominique Roby par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122296DR14 - 14/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM - Dominique Roby - DEC122297DR14 - 14/08/2012
- Délégation de signature pour les actes des attributions de la personne responsable des marchés - Béatrice Chatel - DEC121977DR14 - 05/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - Pierre-Emmanuel Gleizes - DEC122470DR14 - 14/09/2012
- Délégation de signature consentie à Philippe Bougeault par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122080DR14 - 12/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - Philippe Bougeault - DEC122081DR14 - 12/07/2012
- Délégation de signature consentie à Béatrice Chatel par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121976DR14 - 05/07/2012

07.02.14. DR15

07.02.14.04. 2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire UMR 5801 - DEC121460DR15 - 19/04/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire UMS 3428 - DEC121786DR15 - 11/06/2012

07.02.15. DR16

07.02.15.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Madame Anne RENAULT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122154DR16 - 24/07/2012
- Délégation de signature consentie à M.Franck POUPEAU, directeur de l'UMI 3157, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122456DR16 - 14/09/2012
- Délégation de signature consentie à M.Jean-Pierre Cammas par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122330DR16 - 03/09/2012

07.02.18. DR19

07.02.18.04. 2012

- Délégation de signature OS UMR 6014 COBRA X PANNECOUCKE - DEC122501DR19 - 21/09/2012
- Délégation de signature PRM X PANNECOUCKE UMR 6014 COBRA - DEC122506DR19 - 21/09/2012

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises
- DEC122293DAJ - 31/08/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Gasnot, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS - DEC122431DAJ - 17/09/2012

07.02.21. Instituts

07.02.21.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Anne Doucet, chargée de mission pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) - DEC122404DAJ - 14/09/2012

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.07. DR7

07.03.07.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5574 Centre de recherche astrophysique de Lyon - DEC122307DR07 - 16/08/2012

07.03.10. DR11

07.03.10.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n°120062DSI du 1er janvier 2012 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) - DEC122276INP - 07/08/2012

07.03.14. DR15

07.03.14.04. 2012

- Décision de Création du conseil de laboratoire de l'UMR 5150 - DEC122204DR15 - 26/07/2012

- Décision de Création du conseil de laboratoire de l'UMR 5185 - DEC122208DR15 - 26/07/2012

- Décision Création du conseil de laboratoire de l'UMR 5060 - DEC122205DR15 - 26/07/2012

07.04. Décisions tarifaires

07.04.17. DR18

07.04.17.04. 2012

- Tarification de l'UMR 8199 Génomique et Maladies Métaboliques - DEC122312DR18 - 20/08/2012

07.04.19. DR20

07.04.19.04. 2012

- Décision fixant le tarif du ticket modérateur des navires de la division technique de l'INSU (DT INSU) UPS 855 pour la période 2013-2015 - DEC122457DR20 - 14/09/2012

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

07.06.01.04. 2012

- Décision de création de conseil de laboratoire pour l'UMR 7534 (CEREMADE) - DEC122545DR01 - 26/09/2012

- Décision de création du conseil de laboratoire de l'UMR 7088 (DRM) - DEC122542DR01 - 26/09/2012

- Décision d'un conseil de laboratoire UMR 8177 IIAC - DEC122480DR01 - 27/03/2012

- Décision de création d'un conseil de laboratoire pour l'UMR 7243 (LAMSADE) - DEC122543DR01 - 26/09/2012

- Décision de création de conseil de laboratoire pour l'UMR 7170 (IRISSO) - DEC122527DR01 - 25/09/2012

07.06.05. DR5

07.06.05.04. 2012

- Décision portant cessation d'activité de Mr Paul Eric POTTIE aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) - DEC122053DR05 - 26/06/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité au sein de l'unité mixte de recherche 8215 ' Trajectoires de la sédentarisation de l'état. - DEC122212DR05 - 27/07/2012

07.06.14. DR15

07.06.14.04. 2012

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447 pour la DR15 - DEC121799DR15 - 12/06/2012

07.06.18. DR19

07.06.18.04. 2012

- Liste des organisations syndicales non représentées en CORAS et en CRFP - DEC122463DR19 - 14/09/2012

07.06.19. DR20

07.06.19.04. 2012

- Décision portant nomination d'un régisseur. Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) UMS 3538 - DEC122460DR20 - 14/09/2012

- Organisations syndicales non représentées à la CORAS et CRFP - DEC121782DR20 - 11/06/2012

- Décision portant création d'une régie de recettes au Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) UMS 3538 - DEC122459DR20 - 14/09/2012

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.04. 2012

- Décision relative à la vacance de siège au sein d'une section du Comité national - DEC122455SGCN - 13/09/2012

- Décision modifiant la liste de fonctionnaires accueillis en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS - DEC122462DRH - 19/09/2012

- Décision relative aux modalités d'organisation des élections des membres des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - DEC122300DAJ - 27/08/2012

- Décision modifiant la liste de fonctionnaires accueillis en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS - DEC122288DRH - 14/08/2012

- Décision modifiant la décision du 30/07/2012 arrêtant la liste des fonctionnaires accueillis en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS - DEC122504DRH - 26/09/2012

- Décision fixant le calendrier des opérations électorales pour la constitution des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique (CID) - DEC122301DAJ - 28/08/2012

- Décision fixant la composition de la commission électorale pour les élections des membres des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. - DEC122302DAJ - 28/08/2012

- Décision modifiant la décision du 13/05/2011 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation pour 2011 (modification n°3) - DEC122423DRH - 14/09/2012

DEC122211DAJ

Décision portant nomination de Mme Chantal Chambellan-Le-Levier aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Chantal Chambellan-Le-Levier, administratrice civile hors classe, est nommée aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

Alain Fuchs

DEC122430DAJ

Décision portant nomination de M. Philippe Gasnot aux fonctions de fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'agrément du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Philippe Gasnot, général de brigade aérienne, est nommé aux fonctions de fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, à compter du 17 septembre 2012.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 septembre 2012

Alain Fuchs

DEC121957INSHS

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste Gourinat aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique et nommant M. André Laks directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Baptiste Gourinat, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2012, en remplacement de M. André Laks, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122391INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Jacques Chevallier, et nomination du directeur et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7106 intitulée CERSA (Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques) – M. Michel Borgetto, directeur, M. Yves Surel, directeur adjoint.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC018A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7106 intitulée CERSA et nommant M. Jacques Chevallier directeur de l'unité;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jacques Chevallier, directeur, et de M. Michel Chauvière, directeur adjoint, de l'unité de recherche susvisée, appelés à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2012.

II. A compter de cette même date, M. Michel Borgetto, professeur des universités à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2013, soit 6 mois.

III. A compter de cette même date, M. Yves Surel, professeur des universités à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas,, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2013, soit 6 mois.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/09/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122405INSHS

Décision portant nomination de Mme Dominique Fougeyrollas aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7170 intitulée IRISSO (Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7170 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales et nommant M. Dominique Damamme directeur de cette unité;

Vu la décision n°121233INSHS en date du 27 avril 2012 nommant Mme Dominique Fougeyrollas aux fonctions de directrice adjointe par intérim de cette unité;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Dominique Fougeyrollas, chargée de recherche de 1ère classe, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 01/07/2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/09/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121857INSHS

Décision portant nomination de M. Christian PUECH aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7597 intitulée Histoire des Théories Linguistiques.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7597 intitulée Histoire des Théories Linguistiques et nommant Mme Sylvie ARCHAIMBAULT directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M Christian PUECH, Professeur à l'université Paris Sorbonne Nouvelle, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122275INSU

Décision portant nomination de plein exercice de Mme Anne-Marie LEZINE, aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 7159 intitulée "Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques -LOCEAN-"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7159 intitulée "Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques "– LOCEAN- et nommant Mme Laurence EYMARD directrice de cette unité ;

Vu la décision n°DEC112987INSU en date du 4 janvier 2012 portant nomination de Mme Anne-Marie LEZINE directrice par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Anne-Marie LEZINE, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121881INSHS

Décision portant nomination de M. Thierry POIBEAU aux fonctions de directeur et Mme Sophie PREVOST aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8094 intitulée Langues, Textes, traitements informatiques, Cognition « Lattice »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8094 intitulée langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition «Lattice» et nommant M. Michel CHAROLLES directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 121117INSHS du 30 mars 2012 portant nomination de M Thierry POIBEAU aux fonctions de directeur par intérim et Mme Sophie PREVOST aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8094 intitulée Langues, Textes, traitements informatiques, Cognition « Lattice » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry POIBEAU, Directeur de recherche CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2012 en remplacement de M. Michel CHAROLLES admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Mme Sophie PREVOST, Chargée de recherche CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

DEC121788DR02

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°122735DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°8220; nommant monsieur Philippe Walter directeur de l'unité intitulée Laboratoire d'Archéologie Moléculaire et Structurale ;

Vu la décision n°120147INC du 22/02/2012 portant modification de la décision n°122735DSI du 05/01/2012 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/05/2012 ;

Considérant que M. Thiéry Guillou a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS les 14-15-16 novembre 2005 et les 13-14-15 décembre 2005.

DECIDE :

Article 1 : M. Thiéry Guillou, assistant ingénieur
est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 8220, à compter du
01/01/2012.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

M. Thiéry Guillou exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Thiéry Guillou est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11/06/2012
Le directeur de l'unité
Philippe Walter
(Signature)



Philippe WALTER
Directeur d'unité
UMR 8220 LAMS
(CNRS / UPMC)



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du chef d'établissement partenaire
Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

Décision DEC112369DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention quinquennale conclue avec le MNHN le 24 mai 2011, approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7179 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7179, intitulée « Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés », dont la directrice est Mme Martine PERRET ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06 septembre 2011 ;

Considérant que M. Thierry DECAMPS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 19 au 21 juin 2006, et du 13 au 15 septembre 2006,

Article 1

M. Thierry DECAMPS, Ingénieur d'études au CNRS est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7179, à compter du 06 septembre 2011.

M. Thierry DECAMPS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Thierry DECAMPS est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Brunoy, le 06 septembre 2011
La directrice de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur général du MNHN

DEC120716DR03 [DR03]

Décision portant nomination de M. Patrice MEDINA aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122738DSI portant renouvellement de l'unité propre de service n° 44, intitulée « Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) », et dirigée par M. Yann HERAULT ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 2 février 2012 ;

Considérant que M. Patrice MEDINA a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 2 au 4 octobre 2007 et du 6 au 8 novembre 2007 ;

Article 1^{er}

M. Patrice MEDINA, TCE au CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UPS n°44, à compter du 2 février 2012.

M. Patrice MEDINA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrice MEDINA, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

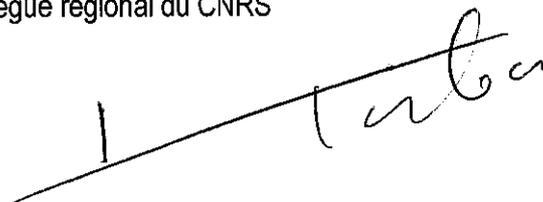
Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 10 février 2012

Le directeur de l'unité



Visa du délégué régional du CNRS



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

Décision DEC122042DR03

portant nomination

d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention quinquennale conclue avec le MNHN le 24 mai 2011, portant création de l'unité mixte de recherche n° 7207 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008, portant création de l'unité de mixte recherche n° 7207, intitulée « Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements », et dont le directeur est M. Philippe JANVIER ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 septembre 2009 ;

Considérant que M. Renaud VACANT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 octobre 2009 au 15 octobre 2009, et du 17 novembre 2009 au 19 novembre 2009.

DECIDE :

Article 1 : M. Renaud VACANT, AI au CNRS, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMR 7207, à compter du 19 novembre 2009.

M. Renaud VACANT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Renaud VACANT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 09 juillet 2012
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur général du Muséum national d'histoire naturel

Décision portant nomination de M. Jacques Robert aux fonctions de sous-directeur de l'unité propre de recherche n°3321 (UPR3321) intitulée « Laboratoire Aime Cotton (LAC) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 113046DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-François Pinton aux fonctions de directeur de l'Institut de Physique ;

Vu la décision n° 10A001DSI du 18 décembre 2009 portant notamment renouvellement de l'unité propre de recherche n°3321 (UPR3321) intitulée « Laboratoire Aimé Cotton (LAC) » ;

Vu la décision n° 113047INP portant nomination de M. Jean-François Roch aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche intitulée Laboratoire Aimé Cotton (UPR3321 – LAC) ;

Vu l'avis du Conseil de laboratoire ;

Sur proposition du directeur d'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1er septembre 2012, M. Jacques Robert, professeur d'université 1^{ère} classe au sein de l'Université Paris-Sud, est nommé sous-directeur de l'unité propre de recherche n°3321 (UPR3321) intitulée « Laboratoire Aime Cotton (LAC) »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Jean-François PINTON

DEC122215INSIS

Décision portant nomination de M. André de LUSTRAC aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale (IEF) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale (IEF) » et nommant M. Claude CHAPPERT, directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC121186INSIS en date du 16 avril 2012 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale (IEF) » - M. André de LUSTRAC ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur André de LUSTRAC, professeur à l'Université Paris X, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 2 octobre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/8/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122316INSU

Portant nomination de Mme Sophie Godin-Beeckmann aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n° 3342 intitulée "Moyens communs de l'OSU-OVSQ"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC101440INSU en date du 13 avril 2010 portant création de l'unité mixte de service n°3342 intitulée « Moyens communs de l'OSU-OVSQ » et nommant M. Daniel VIDAL-MADJAR directeur de cette unité ;

Vu l'arrêté de nomination de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 14 juin 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sophie GODIN-BEECKMANN, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2012 en remplacement de M. Daniel VIDAL-MADJAR démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122222INSIS

Décision portant nomination de M. Pere Roca I CABARROCAS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7647 intitulée « Laboratoire de Physique des Interfaces et des Couches Minces (LPICM) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7647 intitulée « Laboratoire de Physique des Interfaces et des Couches Minces (LPICM) » et nommant M. Bernard Drevillon, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pere Roca I Cabarrocas, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2012, en remplacement de M. Bernard Drevillon.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/09/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122279INSU

Décision portant nomination de M. Philippe Grandclément aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée : "Laboratoire de l'Univers et de ses Théories"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8102 intitulée "Laboratoire de l'Univers et de ses Théories" et nommant M. Jean-Michel ALIMI directeur de cette unité, modifiée ;

Vu la décision n° DEC111571INSU en date du 1^{er} septembre 2011 portant nomination de M. Stéphane MAZEVET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe GRANDCLEMENT, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122164INP

Décision portant nomination de M. Bernard Pire aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7644 intitulée « Centre de physique théorique »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7644 intitulée Centre de physique théorique et nommant M. Patrick Mora directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2012, M. Bernard Pire, directeur de recherche 1^{ère} classe au sein du CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Patrick Mora.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122394INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8085 intitulée « Professions Institutions Temporalités »- M Laurent WILLEMEZ

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC111469INSHS, du 7 novembre 2011 nommant M Jérôme PELISSE directeur de l'UMR8085 PRINTEMPS.

Vu la décision n° DEC112749INSHS, du 10 février 2012 nommant M Marnix DRESSEN directeur adjoint par intérim de l'UMR8085 PRINTEMPS.

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M Marnix DRESSEN, directeur adjoint, et Mme Sylvie VILTER, directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires à compter du 1^{er} septembre 2012.
- II. A compter de cette même date, M Laurent WILLEMEZ, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2013, soit 6 mois.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/09/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC12233INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7122 intitulée Laboratoire de mathématiques et applications de Metz (LMAM) - M. Marius TUCSNAK

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7122 intitulée Laboratoire de mathématiques et applications de Metz et nommant M. Moulay-Tahar BENAMEUR directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Moulay-Tahar BENAMEUR, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Marius TUCSNAK, Professeur à l'Université de Lorraine, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général délégué à la science,
Joël Bertrand

**Décision DEC121874DR07
portant nomination
d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec **l'Université Claude Bernard Lyon 1**, le **01/01/2011**, portant création de l'unité mixte de recherche n° **5276**, **Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement**;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** du **04/01/2011** nommant **M. Francis ALBAREDE** directeur du **Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement**, unité de recherche n°**5276** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du **17-02-2012** ;

Considérant que **M. Emmanuel ROBERT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** des **10 et 11 mai 2012** et du **30 mai au 01 juin 2012**.

DECIDE :

Article 1 : **M. Emmanuel ROBERT, ingénieur de recherche**, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° **5276**, à compter du **08-06-2012**.

M. Emmanuel ROBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Emmanuel ROBERT** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à, le
Le directeur de l'unité
(Signature)

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

Décision DEC121466DR07
portant nomination
d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'**INSA de Lyon**, le **01/11/2006**, portant création de l'unité mixte de recherche n° **5270, Institut des nanotechnologies de Lyon** ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** du **04/01/2011** nommant **M. Guy HOLLINGER** directeur de l'**Institut des nanotechnologies de Lyon**, unité de recherche n°**5270** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du **25-06-2012** ;

Considérant que **Mme Magalie FAIVRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** des **08 et 09 mars 2012** et du **02 au 04 avril 2012**.

DECIDE :

Article 1 : **Mme Magalie FAIVRE, chercheur**, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° **5270**, à compter du **25-06-2012**.

Mme Magalie FAIVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Magalie FAIVRE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à, le

Le directeur de l'unité
(Signature)

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

**Décision DEC121875DR07
portant nomination
d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS**

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec **l'Université Claude Bernard Lyon 1, le 01/01/1995**, portant création de l'unité mixte de recherche n° **5586, laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures** ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** du **04/01/2011** nommant **M. Alfonso SAN MIGUEL** directeur du **laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures**, unité de recherche n°**5586** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du **24-04-2012**;

Considérant que **Mme Agnès PIEDNOIR** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** des **10 et 11 mai 2012** et du **30 mai au 01 juin 2012**.

DECIDE :

Article 1 : **Mme Agnès PIEDNOIR, ingénieur de recherche**, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° **5586**, à compter du **04-06-2012**.

Mme Agnès PIEDNOIR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Agnès PIEDNOIR** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à, le
Le directeur de l'unité
(Signature)

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

DEC122373INSHS

Décision portant nomination de M. Renaud Payre aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5206 intitulée TRIANGLE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5206 intitulée TRIANGLE et nommant M. Jean-Claude Zancarini directeur de cette unité;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Renaud Payre, Professeur des universités à l'IEP de Lyon, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2012, en remplacement de M. Jean-Claude Zancarini.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/09/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122219INSIS

Décision portant nomination de M. Guy CLERC et M. François BURET respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5005 intitulée « Laboratoire Ampère ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5005 intitulée «Laboratoire Ampère » et nommant M. Laurent NICOLAS et M. Guy CLERC, respectivement directeur et directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision n°DEC121188INSIS portant cessation de fonctions et nomination par intérim du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5005 intitulée « Laboratoire Ampère » – M. Guy CLERC et M. François BURET ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Guy Clerc, professeur à l'Université Lyon I, et M. François BURET, professeur à l'Ecole centrale de Lyon, sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/8/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122217INSIS

Décision portant nomination de Mme Catherine BRU-CHEVALLIER aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon » et nommant M. Guy HOLLINGER, directeur de cette unité ;

Vu la décision n°DEC120534INSIS du 6 mars 2012 portant nomination de la directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon » – Mme Catherine BRU-CHEVALLIER ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Catherine BRU-CHEVALIER, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/8/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122033DR08

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°4301 intitulée Centre de biophysique moléculaire et nommant Mme Eva JAKAB-TOTH en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19/05/2011 ;

Considérant que Mme Cristine GONCALVES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008 d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1 : Mme Cristine GONCALVES, Ingénieur d'études, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 4301 à compter du 01/01/2012.

Mme Cristine GONCALVES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cristine GONCALVES est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 09/07/2012

Eva JAKAB-TOTH
Directeur de l'unité UPR n°4301

Patrice SOULLIE
Délégué régional
Le 12/07/2012

DEC122444INSU

Décision portant nomination par intérim de M. Guy KENFACK aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et recherche n° 704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité de service et recherche intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » et nommant Mme Nicole CORNILLEAU directrice de cette unité ;

Vu la décision n° DEC110026INSU en date du 4 février 2011 portant nomination de M. Gilles THEUREAU aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord de l'Observatoire de Paris ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Guy KENFACK, ingénieur de recherche du MESR, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité de service et recherche intitulée « *Station de Radioastronomie de Nançay* » n° de code USR 704 à compter du 29 juin 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 27 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122492DR08

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant M. Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que M. Michel DROUET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par l'Université de Poitiers du 15/05/2002 au 28/06/2002.

DECIDE :

Article 1 : M. Michel DROUET, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

M. Michel DROUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Michel DROUET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE
Délégué régional
Le 05/09/2012

Décision DEC122461DR11

portant nomination

d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant création l'unité mixte de recherche n°5275 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant Philippe CARDIN directeur de l'unité de recherche n° n° 5275 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 juillet 2012 ;

Considérant que M. Glenn COUGOULAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012

DECIDE :

Article 1 : M. Glenn COUGOULAT, Ingénieur de Recherche CNRS est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 5275, à compter du 1^{er} juin 2012.

M Glenn COUGOULAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Glenn COUGOULAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 juillet 2012
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC122242INSIS

Décision portant nomination de M. Benoît Stutz aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5271 intitulée « Laboratoire optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement (LOCIE) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5271 intitulée « Laboratoire optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement (LOCIE) » et nommant Mme Lingai Luo directrice de cette unité ;

Vu la décision n°121379INSIS en date du 12 juin 2012 portant cessation de fonctions de Mme Lingai Luo et nomination de M. Benoît Stutz en qualité de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5271 intitulée « Laboratoire optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement (LOCIE) » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université de Savoie ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Benoît Stutz, Professeur de l'Université de Savoie, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} octobre 2012

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122206INSIS

Décision portant nomination de Messieurs Frédéric DUFOUR et Gioacchino VIGGIANI aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5521 intitulée « Sols, solides, structures et risques (3SR) »

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5521 intitulée « Laboratoire Sols, Solides, Structures, Risques-3SR » et nommant Monsieur Jacques-Jean-Marie Desrues, directeur de cette unité et Monsieur Pascal Villard, directeur adjoint ;

Vu la décision n°DEC120383 en date du 28 février 2012 nommant Messieurs Frédéric Dufour et Gioacchino Viggiani aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5521 intitulée « Sols, solides, structures et risques (3SR) »

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Messieurs Frédéric Dufour, professeur des universités – Institut Polytechnique de Grenoble et Gioacchino Viggiani, professeur des universités – Université de Grenoble 1, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7/9/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122234INSIS

Portant nomination de M. Sébastien Berger aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2920 intitulée « Observatoire des Micro et Nano Technologies »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC085A011DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2920 intitulée « *Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT)* » et nommant M. Stéphane Fontanell directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC110454INSIS du 10 mars 2011 prorogeant la durée l'unité mixte de service n°2920 « Observatoire des Micro et Nano Technologies » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu le compte-rendu du comité de pilotage de l'OMNT du 3 octobre 2011.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien Berger, chercheur au CEA, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 20 avril 2012, en remplacement de M. Stéphane Fontanell, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/8/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122273INSU

Décision portant nomination de plein exercice de M. Philippe Guéguen aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5275 intitulée "Institut des Sciences de la Terre "

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5275 intitulée "Institut des Sciences de la Terre " et nommant M. Philippe CARDIN directeur de cette unité ;

Vu la décision n°DEC112826INSU en date du 18 janvier 2012 portant nomination de M. Philippe GUEGUEN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe GUEGUEN, directeur de recherche à l'IFSTTAR, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 15 novembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122100DR12

Décision portant nomination de M. Stéphane RENAULT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7269 intitulée LAMPEA

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7269 intitulée LAMPEA et nommant M. Jean-Pierre BRACCO en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 février 2012 ;

Considérant que M. Stéphane RENAULT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR13 du 16 au 18 mai 2011 et du 6 au 8 juin 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stéphane RENAULT, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7269 intitulée LAMPEA, à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. Stéphane RENAULT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane RENAULT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Jean-Pierre BRACCO

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122086DR12

Décision portant cessation d'activité de M. Jean-Patrick GUERITAUD aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC061131DR12 du 23 mai 2006 portant nomination de M. Jean-Patrick GUERITAUD aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jean-Patrick GUERITAUD, dans l'unité du CNRS n° UMR7289, à compter du 31 juillet 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juillet 2012

Le directeur de l'unité
M. Guillaume MASSON

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire
M. Yvon BERLAND, Président d'Aix-Marseille Université

DEC121988DR12

Décision portant nomination de M. David PERICAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7260 intitulée NIA

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7260 intitulée NIA et nommant M. Christian XERRI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 16 mars 2012 ;

Considérant que M. David PERICAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de la Méditerranée les 22, 24 et 25 novembre 2011 et du 18 au 20 janvier 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. David PERICAT, Assistant-ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7260 intitulée NIA à compter du 1^{er} février 2012.

M. David PERICAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David PERICAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Christian XERRI

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122235INSIS

Décision portant nomination de M. Jean Duplessis Kergomard aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3515, intitulée « Fédération de Recherche en Mécanique-Energétique »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de la fédération de recherche n°3515 intitulée « Fédération de Recherche en Mécanique-Energétique » et nommant M. Alain Pocheau, directeur de cette unité ;

Vu la décision n°121443INSIS en date du 26 avril 2012 portant cessation de fonctions de M. Alain Pocheau et nomination de M. Jean Duplessis Kergomard en qualité de directeur par intérim de la fédération de recherche n°3515 intitulée « Fédération de Recherche en Mécanique-Energétique » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université d'Aix-Marseille et de l'Ecole Centrale Marseille ;

Vu l'avis du conseil de fédération ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean Duplessis Kergomard, Directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée à compter du 6 octobre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122043DR12

Décision portant nomination de M. Lionel BERTAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7256 intitulée IGS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7256 intitulée IGS et nommant M. Jean-Michel CLAVERIE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 8 juin 2012 ;

Considérant que M. Lionel BERTAUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Lionel BERTAUX, ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7256 intitulée IGS, à compter du 1^{er} janvier 2012 .

M. Lionel BERTAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Lionel BERTAUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Jean-Michel CLAVERIE

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122084DR12

Décision portant nomination de M. Joël BAURBERG aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7289 intitulée INT

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7289 intitulée INT et nommant M. Guillaume MASSON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 janvier 2012 ;

Considérant que M. Joël BAURBERG a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en mai et juin 2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Joël BAURBERG, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7289 intitulée INT, à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. Joël BAURBERG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Joël BAURBERG est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Guillaume MASSON

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122008DR12

Décision portant nomination de Mme Elise COURVOISIER-DEZORD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7313 intitulée ISM2

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7313 intitulée ISM2 et nommant M. Jean-Antoine RODRIGUEZ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Elise COURVOISIER-DEZORD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par L'université de la Méditerranée du 28 au 30 avril 2010 et du 9 au 11 juin 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Elise COURVOISIER-DEZORD, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7313. intitulée ISM2, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Mme Elise COURVOISIER-DEZORD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elise COURVOISIER-DEZORD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Jean-Antoine RODRIGUEZ

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC121986DR12

Décision portant nomination de M. Paul ZAMBONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7257 intitulée AFMB

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7257 intitulée AFMB et nommant M. Yves BOURNE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19 décembre 2011 ;

Considérant que M. Paul ZAMBONI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de la Méditerranée du 5 au 7 mai 2010 et du 9 au 11 juin 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Paul ZAMBONI, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7257 intitulée AFMB, à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. Paul ZAMBONI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul ZAMBONI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Yves BOURNE

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122114DR12

Décision portant nomination de M. Laurent CHARMASSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7341 intitulée LP3

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7341 intitulée LP3 et nommant M. Philippe DELAPORTE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 12 avril 2012 ;

Considérant que M. Laurent CHARMASSON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le CNRS en 2001,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Laurent CHARMASSON, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7341 intitulée LP3, à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. Laurent CHARMASSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent CHARMASSON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 13 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Philippe DELAPORTE

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122044DR12

Décision portant nomination de M. Stéphane MARQUEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7317 intitulée LEST

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7317 intitulée LEST et nommant Mme Ariel MENDEZ en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 31 juin 2012 ;

Considérant que M. Stéphane MARQUEZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 2000,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stéphane MARQUEZ, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7317 intitulée LEST, à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. Stéphane MARQUEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane MARQUEZ est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

La directrice de l'unité
Ariel MENDEZ

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC121990DR12

Décision portant nomination de M. Florent DIAZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7280 intitulée CIML

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7280 intitulée CIML et nommant M. Eric VIVIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19 juin 2012 ;

Considérant que M. Florent DIAZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 juin 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Florent DIAZ, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7280 intitulée CIML, à compter du 1^{er} juin 2012.

M. Florent DIAZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Florent DIAZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 4 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Eric VIVIER

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

Visa du Délégué Régional INSERM PACA
Dominique NOBILE

DEC121989DR12

Décision portant nomination de Mme Nathalie FERTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7325 intitulée CINaM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7325 intitulée CINaM et nommant M. Claude HENRY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 1^{er} octobre 2009 ;

Considérant que Mme Nathalie FERTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR20 du 12 au 14 octobre 2009 et du 16 au 18 novembre 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nathalie FERTE, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7325 intitulée CINaM, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Mme Nathalie FERTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie FERTE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Claude HENRY

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122007DR12

Décision portant nomination de Mme Brigitte COCHE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7305 intitulée LAMES

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7305 intitulée LAMES et nommant M. Jean-Samuel BORDREUIL en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 février 2012 ;

Considérant que Mme Brigitte COCHE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de la Méditerranée les 22, 24 et 25 novembre 2011 et du 18 au 20 janvier 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Brigitte COCHE, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7305 intitulée LAMES, à compter du 1^{er} février 2012.

Mme Brigitte COCHE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Brigitte COCHE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 2 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Jean-Samuel BORDREUIL

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122009DR12

Décision portant nomination de Mme Sabine CHEVALLIER-MICHAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7313 intitulée ISM2

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7313 intitulée ISM2 et nommant M. Jean-Antoine RODRIGUEZ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Sabine CHEVALLIER-MICHAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR7 du 4 au 15 mai 2009 et du 24 au 26 juin 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sabine CHEVALLIER-MICHAUD, Assistant-Ingénieur est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7313 intitulée ISM2, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Mme Sabine CHEVALLIER-MICHAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sabine CHEVALLIER-MICHAUD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Jean-Antoine RODRIGUEZ

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122011DR12

Décision portant nomination de Mme Catherine MARRA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7291 intitulée LNC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7291 intitulée LNC et nommant M. Bruno POUCKET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 février 2012 ;

Considérant que Mme Catherine MARRA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Catherine MARRA, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7291 intitulée LNC, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Mme Catherine MARRA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine MARRA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 4 juin 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Bruno POU CET

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122083DR12

Décision portant nomination de Mme Sylvie LIABEUF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7289 intitulée INT

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7289 intitulée INT et nommant M. Guillaume MASSON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Sylvie LIABEUF a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sylvie LIABEUF, ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7289 intitulée INT, à compter du 1^{er} août 2012.

Mme Sylvie LIABEUF exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Sylvie LIABEUF est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Guillaume MASSON

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122010DR12

Décision portant nomination de Mme Nicole ISNARDON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7307 intitulée IDEMEC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7307 intitulée IDEMEC et nommant M. Dionigi ALBERA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 25 juin 2012 ;

Considérant que Mme Nicole ISNARDON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de la Méditerranée les 22, 24 et 25 novembre 2011 et du 18 au 20 janvier 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nicole ISNARDON, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7307 intitulée IDEMEC, à compter du 1^{er} février 2012.

Mme Nicole ISNARDON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nicole ISNARDON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 4 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Dionigi ALBER A

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122216INSIS

Décision portant nomination de M. Serge MONNERET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7249 intitulée « Institut Fresnel Marseille ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, portant notamment création de l'unité mixte de recherche n°7249 intitulée « Institut Fresnel Marseille » et nommant Monsieur Jean-Yves NATOLI directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision n° DEC120328INSIS modifiant la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, notamment son article 1 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Serge MONNERET, Chargé de recherche, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7249 intitulé : « Institut Fresnel Marseille », à compter du 1^{er} août 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/8/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122241INSIS

Décision portant nomination de M. Laurent Thomas aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de recherche n°8521 intitulée « Laboratoire procédés, matériaux et énergie solaire (PROMES) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°8521 intitulée « Laboratoire procédés, matériaux et énergie solaire (PROMES) » et nommant M. Gilles Flamant, directeur de cette unité ;

Vu la décision n°112140INSIS en date du 13 octobre 2011 portant nomination de Mme Françoise Bataille aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de recherche n°8521 et intitulée « Laboratoire procédés, matériaux et énergie solaire (PROMES) » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Françoise Bataille, directrice adjointe de l'unité propre de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2012.

II. A compter de cette même date, M. Laurent Thomas, Professeur de l'Université de Perpignan, est nommé directeur adjoint de l'unité propre de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121987DR12

Décision portant nomination de Mme Joëlle SOLER-BORETTO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7257 intitulée AFMB

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7257 intitulée AFMB et nommant M. Yves BOURNE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19 décembre 2011 ;

Considérant que Mme Joëlle SOLER-BORETTO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Paul Cézanne du 13 au 15 mai 2009 et du 8 au 10 juin 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Joëlle SOLER-BORETTO, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7257 intitulée AFMB, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Mme Joëlle SOLER-BORETTO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Joëlle SOLER-BORETTO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juillet 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Yves BOURNE

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122270INSU

Décision portant nomination de plein exercice de M. Michel GREGOIRE aux fonctions de directeur et de Mme Stéphanie DUCHENE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5563 intitulée « *Géosciences Environnement Toulouse* » et nommant M. François MARTIN directeur de cette unité, modifiée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel GREGOIRE, directeur de recherche au CNRS et Mme Stéphanie DUCHENE, professeure à l'université Paul Sabatier sont nommés respectivement directeur et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2012..

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122218INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Pascal CAMBRONNE aux fonctions de directeur du groupement de recherche n°2994 intitulé : « Systèmes d'Energie Electrique dans leurs Dimensions Sociétales (SEEDS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A013DSI du 26 mars 2010 portant renouvellement du GDR 2994 intitulé : « Systèmes d'Energie Electrique dans leurs Dimensions Sociétales (SEEDS) et nommant M. Hervé Morel, directeur du GDR ;

Vu la décision n° DEC112864INSIS du 17 janvier 2012 portant modification de la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2012, M. Jean-Pascal CAMBRONNE, professeur à l'Université Toulouse 3, est nommé directeur du groupement de recherche n°2994 intitulé : « Systèmes d'Energie Electrique dans leurs Dimensions Sociétales (SEEDS), en remplacement de M. Hervé MOREL, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/8/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122267INSU

Décision portant nomination de plein exercice du directeur, M. Yves Morel, et des directeurs adjoints M. Nicholas Hall et M. Thierry Delcroix de l'unité mixte de recherche n°5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6143 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales et nommant M. Yves du Penhoat directeur de cette unité, modifiée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2012 sont nommés de plein exercice à la direction de l'unité susvisée :

- M. Yves MOREL, directeur de recherche au CNRS, directeur ;
- M. Nicholas HALL, professeur des universités à l'université Paul Sabatier, directeur adjoint ;
- M. Thierry DELCROIX, directeur de recherche à l'IRD, directeur adjoint ;

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122338INSMI

Décision portant nomination de M. Alain GRACIAA aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n° 2952 intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A006DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 2952 intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA) et nommant Mme Monique MADAUNE-TORT, directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M Alain GRACIAA, Professeur à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA) n° 2952 à compter du 1^{er} avril 2012 en remplacement de Mme Monique MADAUNE-TORT, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général délégué à la science,
Joël Bertrand

DEC122364INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. René OTAYEK et nomination de la directrice et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde, Mme Céline THIRIOT directrice, Mme Annie CHENEAU LOQUAY directrice adjointe

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde, et nommant M. René OTAYEK directeur de l'unité ;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. René OTAYEK, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 31 août 2012.

II. A compter de cette même date, Mme Céline THIRIOT, Maître de conférences à l'IEP de Bordeaux, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1^{er} février 2013, soit une durée de 5 mois.

III. A compter de cette même date, Mme Annie CHENEAU-LOQUAY, Directrice de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1^{er} février 2013, soit une durée de 5 mois.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/09/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122333INSMI

Décision portant nomination de M. Jacques GIACOMONI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP) et nommant M. Laurent BORDES directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jacques GIACOMONI, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2012, en remplacement de M. Laurent BORDES, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général délégué à la science,
Joël Bertrand

DEC122220INSIS

Décision portant nomination de M. Claude Pellet et Mme Nathalie Labat respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) » et nommant M. Pascal Fouillat, directeur de cette unité ;

Vu la décision n°DEC121081INSIS portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) » – M. Claude Pellet ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Claude Pellet, professeur à l'Université Bordeaux I, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2012.

Article 2

A compter du 1^{er} octobre 2012, il est mis fin aux fonctions de Mme Valérie Vigneras-Lefebvre et de M. Jean-Paul Bourrières, appelés à d'autres fonctions.

Article 3

A compter de cette même date, Mme. Nathalie Labat, professeur à l'Université Bordeaux I, est nommé directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/8/2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122326DR16

**Portant nomination d'un suppléant auprès du régisseur d'avances
et de recettes pour l'USR 3456 CNRS-Guyane**

Le délégué régional

Vu l'article 60 de la loi 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963;

Vu les articles 18 et 173 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies d'avances des organismes publics;

Vu le décret 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime financier et comptable du Centre National de la Recherche Scientifique;

Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces régisseurs;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'étranger auprès des centres de recherches et services du CNRS;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances, pris pour l'application du paragraphe 1 de l'article 10 du décret 92-681 du 20 juillet 1992;

Vu la décision DEC111318DR16 du 14 juin 2011 portant création d'une régie d'avances et de recettes pour l'UPS 2561 CNRS-Guyane;

Vu la décision DEC111954DR16 du 1^{er} juillet 2011 portant création d'une régie d'avances et de recettes pour l'USR n°3456 par modification de la décision DEC111318DR16 du 14 juin 2011 ;

Vu la décision DEC121750DR16 du 07 juin 2012 portant nomination de Mme Josiane PAUCHONT régisseur d'avances et de recettes auprès de la régie d'avances et de recettes pour l'UPS 2561 CNRS-Guyane;

DECIDE

Article 1

Madame Dorothee DESLIGNES est nommée suppléante de Mme Josiane PAUCHONT, régisseur d'avances et de recettes auprès de l'USR 3456 CNRS-Guyane, à compter du 15 août 2012.

Article 2

Mme Dorothee DESLIGNES n'est pas astreinte au cautionnement et ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 3

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Paris Michel- Ange du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agence comptable principale du CNRS.

Fait à Paris, le 1er août 2012

Vu, l'Agent Comptable Principal

Bernard ADANS

Gilles SENTISE
Délégué Régional de Paris
Michel-Ange

Vu, l'Agent Comptable Secondaire

Luc RAVOUX

DEC120737INSHS

Portant nomination de M. Pierre Grard, aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche n° 3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°090069SHS du 3 décembre 2009 portant création de l'USR n°3330 « Savoirs et mondes indiens » ;

Vu l'accord cadre CNRS/MAEE ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire Ministère des affaires étrangères et européennes.

Décide :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2012, Monsieur Pierre Grard, directeur de recherche au CIRAD, est nommé directeur de l'unité de service et recherche n° 3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens », en remplacement de Monsieur Eric Denis.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2012.

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC121980INSHS

Décision portant nomination de M. Franck Poupeau aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n°3157, intitulée « Water, environment and public policy ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122736DSI en date du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Franck Poupeau, chargé de recherche de 1^{ère} classe, est nommé directeur de l'unité mixte internationale n°3157 intitulée «Water, environment and public policy », à compter du 1^{er} septembre 2012, en remplacement de Madame Graciela Schneier qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2012.

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122471DR16

Portant nomination de Mme Sarah MONDET, régisseur d'avances et de recettes auprès du Bureau du CNRS à Washington

Le délégué régional

Vu l'article 60 de la loi 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963;

Vu les articles 18 et 173 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies d'avances des organismes publics;

Vu le décret 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime financier et comptable du Centre National de la Recherche Scientifique;

Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces régisseurs;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'étranger auprès des centres de recherches et services du CNRS;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances, pris pour l'application du paragraphe 1 de l'article 10 du décret 92-681 du 20 juillet 1992;

Vu la décision DEC317/172 du 14 avril 1982, créant une régie d'avance auprès du bureau de Washington;

DECIDE

Article 1

Mme Sarah MONDET est nommée régisseur d'avances et de recettes auprès du bureau du CNRS à Washington à compter du 1^{er} octobre 2012, en remplacement de M. Jean FAVERO.

Article 2

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Paris Michel-Ange du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agence comptable principale du CNRS.

Fait à Paris, le 20 septembre 2012

Vu, l'Agent Comptable Principal

Bernard ADANS

Gilles SENTISE
Délégué Régional de Paris
Michel-Ange

Vu, l'Agent Comptable Secondaire

Luc RAVOUX

DEC122278INSU

Décision portant nomination de plein exercice de M. René Alejandro Méndez Bussard aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n° 3386 intitulée : "Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie (LFCA)

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC11A008DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte internationale intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » n°3386 et nommant Monsieur Mario HAMUY directeur de cette unité, modifiée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'unité ;

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur René Alejandro Méndez Bussard, professeur à l'université de Santiago du Chili, est nommé de plein exercice, directeur de l'unité mixte internationale susvisée, à compter du 26 septembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand

DEC122410INS2I

Décision portant nomination de M. Claude Jard aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°2819 intitulée « ATLANSTIC »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2819 intitulée « ATLANSTIC » et nommant M. Frédéric Benhamou, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Claude Jard, professeur à l'Université de Nantes, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Frédéric Benhamou, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122198DR17

Décision portant cessation d'activité de Jean-Charles Sinaud aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)¹

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC121224DR17 du 19 avril 2012 portant nomination de Jean-Charles Sinaud aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Jean-Charles Sinaud, dans l'unité du CNRS n°6258, à compter du 01 avril 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 septembre 2012

La directrice de l'unité

Annie Antoine

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 2

Jean-Emile Gombert

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC122092INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6183 intitulée « Institut de recherches en génie civil et mécanique – GeM – Monsieur Arnaud POITOU et Monsieur Abdelhafik KHELIDJ.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6183 intitulée « Institut de recherches en génie civil et mécanique (GeM) » et nommant Monsieur Arnaud POITOU et Monsieur Abdelhafid KHELIDJ, respectivement directeur et directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu les avis des conseils de Laboratoire;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Arnaud POITOU, Professeur à l'Ecole Centrale de Nantes et de Monsieur Abdelhafid KHELIDJ, Professeur à l'Université de Nantes, respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelés à d'autres fonctions à compter du 1^{er} juillet 2012.

Article 2

A compter de cette même date, Monsieur Laurent STAINIER, Professeur à l'Ecole Centrale de Nantes et Monsieur Frédéric JACQUEMIN, Professeur à l'Université de Nantes, sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision portant nomination de Alain Girault aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation¹ Bretagne - Pays de la Loire du CNRS

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC105281DAJ du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain Girault, Ingénieur d'études hors classe, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 septembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 05 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Le délégué régional

André Quinquis

¹ RSS thématique : s'il s'agit d'une nomination au sein d'un Institut ou au sein d'une structure à vocation nationale du CNRS

DEC122265INSU

Décision portant nomination de plein exercice de M. Jean-Claude DAUVIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 6143 intitulée « Morphodynamique Continentale et Côtière »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6143 intitulée « *Morphodynamique Continentale et Côtière* » et nommant M. Robert LAFITE directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Claude DAUVIN, professeur des universités, université de Caen Basse-Normandie, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122495DR20

portant nomination

d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

[pour UMR « quadriennale »]

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université de Nice Sophia Antipolis le 1^{er} janvier 2012, portant création de l'unité mixte de recherche n°7277 ;

[pour UMR « non quadriennale »]

Vu la convention portant création / renouvellement l'unité mixte de recherche n° ... au CNRS

[pour UPR « non quadriennale »]

Vu la décision n° ... portant création / renouvellement l'unité propre de recherche n° ... ;

[pour toutes les unités]

Vu la décision n° du nommant Noselli Stéphane directeur de l'unité de recherche n°7277 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 juin 2012 ;

Considérant que M. Huault Sébastien a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012

DECIDE :

Article 1 : M. HUAULT Sébastien TCN est nommé assistant(e) de prévention dans l'unité du CNRS n° 7277, à compter du 1^{er} juin 2012

M.HUAULT Sébastien exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Huault Sébastien est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nice, le 05/06/12
Le directeur de l'unité
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire

DEC122249INSU

Décision portant changement d'intitulé et nomination de plein exercice de M. Marc SOSSON et de Mme Jenny TREVISAN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 7329 intitulée Géosciences Azur

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7329 intitulée Géosciences Azur et nommant M. Emmanuel TRIC directeur de cette unité, modifiée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2012 l'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 7329 devient Géoazur (GEOAZUR) ;

Article 2

M. Marc SOSSON, directeur de recherche au CNRS, et Mme Jenny TREVISAN, ingénieure de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122207INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Pierre MONTMITONNET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7635 intitulée « Centre de mise en forme des matériaux – CEMEF »

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7635 intitulée Centre de mise en forme des matériaux et nommant M. Yvan Chastel directeur de cette unité;

Vu la décision n°DEC113055INSIS modifiant la décision n°DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7635 intitulée Centre de mise en forme des matériaux (CEMEF).

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des Mines ParisTech, de l'Ecole des Mines de Paris ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pierre Montmitonnet, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC122292DAJ

Décision portant cessation de fonctions et nomination à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100174DAJ portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE),

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de M. Vincent Mignotte, directeur adjoint responsable du pôle « Science et Innovation », à compter du 1^{er} septembre 2012.

Art. 2. – Mme Karine Wecker Blanda, Ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe par intérim, responsable du pôle « Science et innovation» à la DIRE, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

Alain Fuchs

DEC122416DAJ

Décision portant nomination de M. Pascal Petit au comité d'éthique du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°020084DAJ du 20 août 2002 modifiée portant création du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la proposition du conseil d'administration du CNRS du 5 juillet 2012,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Pascal Petit, économiste, est nommé au comité d'éthique du CNRS en remplacement de Mme Irène Théry.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2012

ALAIN FUCHS

DEC122426INEE

Décision portant nomination de Mme Cécile Maréchal en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Cécile Maréchal Ingénieur d'Etudes de 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la politique de communication et de valorisation des Zones Ateliers.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Cécile Maréchal demeure affectée à l'UMR6553 - Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) UNIVERSITE RENNES 1, bât 14, avenue du général Leclerc, 35042 Rennes cedex.

Article 2

Du 1 octobre 2012 au 31 décembre 2013, Mme Cécile Maréchal, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

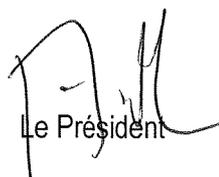
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 17 Bretagne et Pays de Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27 SEP. 2012


Le Président



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 49 13

DEC122427DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie-Yvonne Perrin aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Marie-Yvonne Perrin, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INSIS en charge des « Milieux fluides et réactifs: transports, transferts, procédés de transformation », à compter du 1^{er} septembre 2012, en remplacement de M. Denis Veynante.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2012

Alain Fuchs

DEC122336DAJ

Décision portant nomination de M. Stéphane Blanc aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut Ecologie et Environnement,

DÉCIDE :

Art. 1 – M. Stéphane Blanc, chargé de recherche, est nommé délégué scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) en charge des relations et des actions relatives à l'Alliance nationale de la recherche pour l'Environnement (ALLENVI), au titre de l'INEE et du CNRS, en remplacement de Mme Nathalie Niquil, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2012

Alain Fuchs

DEC122315INEE

Décision portant nomination de Mme Nathalie NIQUIL en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Nathalie Niquil, Maître de conférences des universités, est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet toutes les questions et actions relatives à la Convention internationale de protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est (OSPAR).

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie Niquil demeure affectée à l'UMR 7266 Littoral, Environnement et Sociétés (LIENS) – Université de La Rochelle - Bâtiment ILE - 2, rue Olympe de Gouges - 17000 La Rochelle.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2013, Mme Nathalie Niquil, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

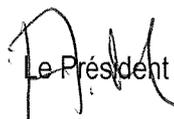
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 08 - Centre-Poitou-Charentes.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

-- 4 SEP. 2012


Le Président



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC122245DAJ

Décision portant nomination de M. Sinnou David aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut National des Sciences Mathématiques et leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Sinnou David, professeur des universités, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSMI en charge des relations internationales en remplacement de M. Pascal Chossat, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

Alain Fuchs

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111509INEE du 7 septembre 2011 portant création de l'unité UMS n° 3468, intitulée « Base de données sur la Biodiversité, Ecologie, Environnement et Sociétés (BBEES) », dont la directrice est Mme Cécile CALLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle BALY, Assistant-Ingénieur au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2012

La directrice d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8568, intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) » ;

Vu la décision n° DEC121913INSHS du 18 juillet 2012, nommant M. Franck LECOQ directeur de l'UMR 8568 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Charles HOURCADE, DR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles HOURCADE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Naceur CHAABANE, IR au CNRS.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles HOURCADE et de M. Naceur CHAABANE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Catherine BOEMARE, IR à l'EHESS.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 1^{er} août 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à M. Franck LECOCQ
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8568, intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) » ;

Vu la décision n° DEC121913INSHS du 18 juillet 2012, nommant M. Franck LECOCQ directeur de l'UMR 8568 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck LECOCQ, directeur de l'unité UMR 8568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck LECOCQ, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles HOURCADE, DR au CNRS, à M. Naceur CHAABANE, DR au CNRS, et à Mme Catherine BOEMARE, IR à l'EHESS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110779DR03 du 03 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} août 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à Mme Sylvie DUFOUR
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7208, intitulée « Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques », dont la directrice est Mme Sylvie DUFOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie DUFOUR, directrice de l'unité UMR 7208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie DUFOUR, délégation de signature est donnée à M. Thierry OBERDORFF, DR à l'IRD, directeur adjoint de l'unité, et à M. Philippe KEITH, PR au MNHN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100192DR03 du 29 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} août 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121938DR03

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122734DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 168, intitulée « Unité physico-chimie Curie », dont le directeur est M. Jean-François JOANNY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Karen BREMOND, IE au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karen BREMOND, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Cécile SYKES, DR au CNRS.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karen BREMOND et de Mme Cécile SYKES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Agnès VERIN, TCN au CNRS.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juin 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7208, intitulée « Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques », dont la directrice est Mme Sylvie DUFOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry OBERDORFF, DR à l'IRD, directeur adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry OBERDORFF, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Philippe KEITH, PR au MNHN.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2012

La directrice d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE RESPONSABLE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A010DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité ERL n° 8196, intitulée « Bioinformatique et génomique végétale » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Héribert HIRT, DR à l'INRA, à l'effet de signer au nom du responsable d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Héribert HIRT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Arnaud CHARPENTIER, IE à l'INRA.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 05 mars 2012

Le responsable d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC120746INSB du 05 juillet 2012 portant création de l'unité FR 3553, intitulée « Handicap », dont le directeur est M. Jean-François RAVAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ouahid BAKOUCHE, DR à l'INSERM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juillet 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à Mme Cécile CALLOU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC111509INEE du 7 septembre 2011 portant création de l'unité UMS n° 3468, intitulée « Base de données sur la Biodiversité, Ecologie, Environnement et Sociétés (BBEES) », dont la directrice est Mme Cécile CALLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile CALLOU, directrice de l'unité UMS 3468, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CALLOU, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle BALY, Assistant-Ingénieur au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC112086DR03 du 1^{er} septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 12 septembre 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3321 intitulée « Laboratoire Aimé Cotton » ;

Vu la décision n° 113047INP nommant Monsieur Jean-François ROCH directeur de l'unité à compter du 01/01/2012 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre PILLET, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre PILLET, délégation est donnée à Monsieur Olivier DULIEU, directeur de recherche, sous-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre PILLET et de Monsieur Olivier DULIEU, délégation est donnée à Madame Amanda TREPAGNY, ingénieure d'études, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

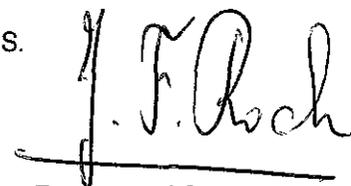
Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2012



Monsieur Jean-François ROCH
Directeur de l'unité n° UPR3321

Monsieur Pierre PILLET Monsieur Olivier DULIEU Madame Amanda TREPAGNY






Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8609 intitulée « Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse » ;

Vu la décision n° 121973IN2P3 nommant Monsieur Jean-Antoine SCARPACI directeur de l'unité à compter du 15/07/2012 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Michèle FRERET, ingénieure d'études, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 juillet 2012

Monsieur Jean-Antoine SCARPACI
Directeur de l'unité n° UMR8609

Madame Michèle FRERET

DEC122167DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Antoine SCARPACI,
directeur de l'UMR8609
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8609 intitulée « Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse » ;

Vu la décision n° 121973IN2P3 nommant Monsieur Jean-Antoine SCARPACI directeur de l'unité à compter du 15/07/2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité UMR8609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, délégation de signature est donnée à Madame Michèle FRERET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 juillet 2012

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Jean-Antoine SCARPACI

Madame Michèle FRERET

DEC122406DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick LE QUERE, directeur de l'UPR3251
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision n° 08A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2009, de l'UPR3251 intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur Patrick LE QUERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LE QUERE, directeur de l'unité UPR3251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LE QUERE, délégation de signature est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, Madame Karine BASSOULET, ingénieure de recherche, et Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 121386DR04 du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2012

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Patrick LE QUERE

Madame Anne VILNAT

Madame Karine BASSOULET

Monsieur Christian TENAUD

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A012DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'UMS2572 intitulée « Laboratoire de mesure du carbone 14 », dont le directeur est Monsieur Christophe MOREAU ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Valérie SETTI, assistante ingénieure, administratrice - gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2012

Monsieur Christophe MOREAU
Directeur de l'unité n° UMS2572

Madame Valérie SETTI

DEC122236DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Faiçal AZAIEZ, directeur de l'UMR8608
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faiçal AZAIEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Faiçal AZAIEZ, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Faiçal AZAIEZ, délégation de signature est donnée à Madame Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, Monsieur Saïd ESSABAA, ingénieur de recherche, Monsieur Fadi IBRAHIM, directeur de recherche, et Madame Valérie CHAMBERT, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 121288DR04 du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 27 août 2012

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Faiçal AZAIEZ

Madame Lucette PORCHERON

Monsieur Saïd ESSABAA

Monsieur Fadi IBRAHIM

Madame Valérie CHAMBERT

DEC121410DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe MOREAU, directeur de l'UMS2572
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision n° 11A012DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'UMS2572 intitulée « Laboratoire de mesure du carbone 14 », dont le directeur est Monsieur Christophe MOREAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe MOREAU, directeur de l'unité UMS2572, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MOREAU, délégation de signature est donnée à Madame Valérie SETTI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2012

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Christophe MOREAU

Madame Valérie SETTI

DEC121425DR04

Délégation de signature consentie à *Monsieur Jean-François ROCH*, directeur de l'UPR3321
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° 10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3321 intitulée « Laboratoire Aimé Cotton » ;

Vu la décision n° 113047INP nommant Monsieur Jean-François ROCH directeur de l'unité à compter du 01/01/2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité UPR3321, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-François ROCH**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre PILLET**, directeur de recherche, **Monsieur Olivier DULIEU**, directeur de recherche, et **Madame Amanda TREPAGNY**, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

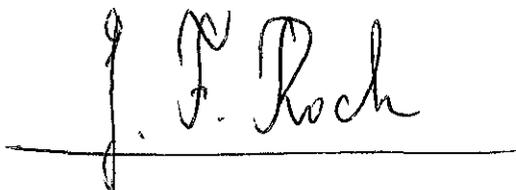
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2012



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Jean-François ROCH



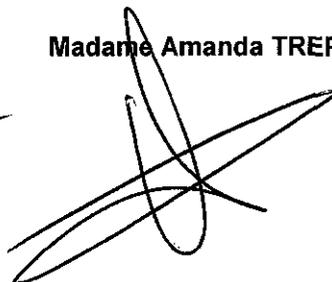
Monsieur Pierre PILLET



Monsieur Olivier DULIEU



Madame Amanda TREPAGNY



Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faïçal AZAIEZ ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON, délégation est donnée à Monsieur Saïd ESSABAA, ingénieur de recherche, directeur de la division accélérateurs, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON et de Monsieur Saïd ESSABAA, délégation est donnée à Monsieur Fadi IBRAHIM, directeur de recherche, directeur de la division de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON, de Monsieur Saïd ESSABAA et de Monsieur Fadi IBRAHIM, délégation est donnée à Madame Valérie CHAMBERT, ingénieure de recherche, directrice de la division instrumentation et informatique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

La décision n° 121289DR04 du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 27 août 2012

Monsieur Faiçal AZAIEZ
Directeur de l'unité n° UMR8608

Madame Lucette PORCHERON

Monsieur Saïd ESSABAA

Monsieur Fadi IBRAHIM

Madame Valérie CHAMBERT

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2009, de l'UPR3251 intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur Patrick LE QUERE ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne VILNAT, délégation est donnée à Madame Karine BASSOULET, ingénieure de recherche, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne VILNAT et de Madame Karine BASSOULET, délégation est donnée à Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, responsable de département, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

La décision n° 121387DR04 du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2012

Monsieur Patrick LE QUERE
Directeur de l'unité n° UPR3251

Madame Anne VILNAT

Madame Karine BASSOULET

Monsieur Christian TENAUD

DEC121401DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Bertrand MAURY, directeur du GDR3397
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision n° 11A013DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2011, du GDR3397 intitulé « Mathématiques et entreprises », dont le directeur est Monsieur Bertrand MAURY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand MAURY, directeur de l'unité GDR3397, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2012

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Bertrand MAURY

Délégation de signature consentie à Mme Sylvie Pochet, Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012. portant création de l'UMR 3523, intitulée Unité de chimie organique, dont la directrice est Sylvie Pochet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité UMR 3523, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvie Pochet, délégation de signature est donnée à Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe et à Sandra Thomazo, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100108DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 août 2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

Délégation de signature consentie à M. Artur Scherf, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Artur Scherf, directeur de l'unité URA 2581, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Artur Scherf, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100100DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 août 2012

Le délégué régional

Gilles Traimond

DEC122386DR05

Délégation de signature consentie à M. Alain Jacquier, Mme Marie-Pierre Landète et Mme Elisabeth Lecomte par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Alain Jacquier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR 3525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Jacquier, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Landète, gestionnaire et à Mme Elisabeth Lecomte, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2012 et prend fin au 31 août 2012.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 août 2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

DEC122173DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC101440INSU du 13 avril 2010 approuvant la création de l'unité UMS3342, intitulée «Moyens communs de l'OSU-OVSQ » dont la directrice est Mme Sophie Godin-Beekmann ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Michel Ramonet, Directeur adjoint Observation, CR1, à Mme Marie-Laure Morin, Responsable administrative, IE (jusqu'au 31/08/12) et à Mme Karine Le Corre, Responsable administrative (à partir du 01/09/12), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, 23 juillet 2012

La directrice d'unité

Sophie Godin-Beekmann

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie à Mr Jérôme Péglise et à Mr Laurent Willemez, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR 8085, intitulée Professions, Institutions, Temporalités, dont la directeur est Mr Jérôme Péglise ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Jérôme Péglise directeur de l'unité UMR 8085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Jérôme Péglise, délégation de signature est donnée à Mr Laurent Willemez, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC112471DR05 du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 juillet 2012

Gilles TRAIMOND

Délégué régional

Délégation de signature consentie à M. Antonio Freitas, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, dont le directeur est M. Antonio Freitas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antonio Freitas, directeur de l'unité URA 1961, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonio Freitas, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100156DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 août 2012

Le délégué régional

Gilles Traimond

DEC122378DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC100099DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2012

Le directeur d'unité

Artur Scherf

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie à M. Anthony Pugsley, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 122737DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité ERL 3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont le directeur est M. Anthony Pugsley;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Anthony Pugsley, directeur de l'unité ERL 3526, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony Pugsley, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100259DR05 du 29 septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 août 2012

Le délégué régional

Gilles Traimond

DEC122409DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses, dont le directeur est M. Marc Delarue ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

Le directeur d'unité

Marc Delarue

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie à M. Marc Delarue, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses, dont le directeur est M. Marc Delarue ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR 3528, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Delarue, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 août 2012

Le délégué régional

Gilles Traimond

DEC121932DR05

Délégation de signature consentie à Mr Fabien Jobard, Mrs Christian Mouhanna, Jacques De Maillard, René Levy et Mme Claude Couture par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8183, intitulée «Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP », dont le directeur est Mr Fabien Jobard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Fabien Jobard, directeur de l'unité UM 8123, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Fabien Jobard, délégation de signature est donnée à Mr Christian Mouhanna, CR1, Directeur adjoint, à Mr Jacques De Maillard, Professeur des universités, Directeur adjoint , à Mr René Levy, DR1, directeur du GERN et à Mme Claude Couture , TCE, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 090173DR05 du 1^{er} janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 6 juin 2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

DEC122172DR05

Délégation de signature consentie à Mme Sophie Godin-Beekmann, à Mr Michel Ramonet, à Mme Marie-Laure Morin et à Mme Karine Le Core, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision DEC101440INSU du 13 avril 2010 portant création de l'unité mixte de service n° 3342, intitulée Moyens communs de l'OSU-OVSQ, dont la directrice est Mme Sophie Godin-Beekmann ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Godin-Beekman directrice de l'unité UMS 3342, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Godin-Beekmann, délégation de signature est donnée à Mr Michel Ramonet, Directeur adjoint Observation, CR1, à Mme Marie-Laure Morin, Responsable administrative, IE (jusqu'au 31/08/12) et à Mme Karine Le Corre, Responsable administrative (à partir du 01/09/12), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 juillet 2012

Gilles TRAIMOND

Délégué régional

DEC122374DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120346INSB du 17 février 2012 portant prorogation pour une durée d'un an, de l'unité URA 2182, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est M. Pierre-Marie Lledo ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC090037DR05 du 29 janvier 2009 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2012

Le directeur d'unité

Pierre-Marie Lledo

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122402DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122737DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité ERL 3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont le directeur est M. Anthony Pugsley ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC100260DR05 du 21 septembre 2010 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

Le directeur d'unité

Anthony Pugsley

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A010DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n° 850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED ;

Vu la décision n° 121927INSU du 2 août 2012 portant nomination de Mme Véronique Chagué aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n° 850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne Ruellan, DR2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Chagué, délégation est donnée à Mme Michèle Schaldembrand, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Chagué et de Mme Michèle Schaldembrand, délégation est donnée à Mme Vanessa Martray, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 août 2012

La directrice d'unité
Véronique Chagué

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122177DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8085, intitulée « Professions, institutions, Temporalités » dont la directeur est Mr Jérôme Pélisse;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Laurent Willemez, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°112470DR05 du 30 septembre 2011 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2012

Le directeur d'unité

Jérôme Pélisse

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122366DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, dont le Directeur est Monsieur François Schweisguth ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Shahragim Tajbakhsh, Professeur à l'institut Pasteur, à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire et à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC110667DR05 du 8 février 2011 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2012

Le directeur d'unité

François Schweisguth

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122368DR05

Délégation de signature consentie à M. François Schweisguth, à M. Shahragim Tajbakhsh, à Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2578, intitulée « Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement », dont le Directeur est Monsieur François Schweisguth ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Schweisguth, directeur de l'unité URA 2578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Schweisguth, délégation de signature est donnée à M. Shahragim Tajbakhsh, Professeur à l'institut Pasteur, à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, et à Mme Maryvonne Boquet, Gestionnaire adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110666DR05 du 9 février 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 août 2012

Le délégué régional

Gilles Traimond

DEC122369DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, dont le directeur est M. Antonio Freitas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC100157DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2012

Le directeur d'unité

Antonio Freitas

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie à M. Hugues Bedouelle, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, dont le directeur est M. Hugues Bedouelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hugues Bedouelle, directeur de l'unité URA 3012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues Bedouelle, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100027DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 août 2012

Le délégué régional

Gilles Traimond

DEC121934DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8183, intitulée « Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP » dont la directeur est Mr Fabien Jobard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mrs Christian Mouhanna, CR1, Directeur adjoint, Jacques Maillard, Professeur des universités, Directeur adjoint, René Levy, DR, Directeur du GERN et à Mme Claude Couture, TCE, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°090172DR05 du 1^{er} janvier 2010 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 6 juin 2012

Le directeur d'unité

Fabien Jobard

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122385DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Alain Jacquier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Landète, gestionnaire, et à Mme Elisabeth Lecomte, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2012 et prend fin au 31 août 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris le 29 août 2012

Le directeur d'unité

Alain Jacquier

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie à Mme Véronique Chagué, Etienne Ruellan, Michèle Schaldembrand, Vanessa Martray, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 nommant M. Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 08A010DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n° 850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED ;

Vu la décision n° 121927INSU du 2 août 2012 portant nomination de Mme Véronique Chagué aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n° 850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique Chagué, directrice de l'unité UPS 850, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Chagué, délégation de signature est donnée à M. Etienne Ruellan, DR2, Mme Michèle Schaldembrand, IE2, et Mme Vanessa Martray, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 août 2012

Le délégué régional

Gilles Traimond

Délégation de signature consentie à M. Alain Jacquier, Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Alain Jacquier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR 3525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Jacquier, délégation de signature est donnée à Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe et à Sandra Thomazo, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122386DR05 du 29 août 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 août 2012

Le délégué régional

Gilles Traimond

DEC122381DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, dont le directeur est M. Hugues Bedouelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC100028DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2012

Le directeur d'unité

Hugues BEDOUELLE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122388DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Alain Jacquier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC122385DR05 du 29 août 2012 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

Le directeur d'unité

Alain Jacquier

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122321DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC08A005DSI du 19 décembre 2008 portant création de la fédération de recherche n°3209 intitulée « Ingénierie moléculaire et thérapeutique » ;

Vu la décision n° DEC122102INSB du 26 juillet 2012 portant nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche n°3209 intitulée « Ingénierie moléculaire et thérapeutique » - M. Jacques Magdalou ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Youri Motorine**, Professeur à l'Université de Lorraine, responsable d'équipe de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2012

Le directeur d'unité

Jacques Magdalou

Délégation de signature consentie à M. Francis Aubert – USR 3516 « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité de recherche et de service n°3516 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon » ;

Vu la décision n° DEC122112INSHS du 27 juillet 2012 portant nomination du directeur par intérim de l'unité de recherche et de service n°3516 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon » - M. Francis Aubert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis Aubert, directeur par intérim de l'unité de recherche et de service n°3516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Francis Aubert, délégation de signature est donnée à **Mme Nélia Roulot**, Ingénieur de recherche de l'Université de Bourgogne, responsable administrative et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120121DR06 du 1^{er} janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} septembre 2012

Philippe Piéri

Francis Aubert

Délégué Régional

Directeur par intérim de l'USR 3516

Nélia Roulot

La délégataire

DEC122415DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) – UMR 7214 « ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7214 intitulée «ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale » ;

Vu la décision n° DEC122093INSB du 26 juillet 2012 portant nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7214 intitulée «ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale » - M. Bruno Charpentier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Sandrine Boschi-Muller**, Professeur à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2012

Le directeur d'unité

Bruno Charpentier

Délégation de signature consentie à M Jacques Magdalou par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC08A005DSI du 19 décembre 2008 portant création de la fédération de recherche n°3209 intitulée « Ingénierie moléculaire et thérapeutique » ;

Vu la décision n° DEC122102INSB du 26 juillet 2012 portant nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche n°3209 intitulée « Ingénierie moléculaire et thérapeutique » - M. Jacques Magdalou ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques Magdalou, directeur par intérim de la fédération de recherche n°3209, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques Magdalou, délégation de signature est donnée à **M. Youi Motorine**, Professeur à l'Université de Lorraine, responsable d'équipe de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110181DR06 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2012

Philippe Piéri

Jacques Magdalou

Délégué Régional

Directeur par intérim de la FR3209

Youri Motorine

Le délégataire

DEC122299DR06

Décision portant modification de la décision n° DEC120102DR06 du 1^{er} janvier 2012

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6174, intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies », dont le directeur est Nicolas CHAILLET ;

Vu la décision n° DEC120102DR06 du 1^{er} janvier 2012 portant Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 6174 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision n° DEC120102DR06 du 1^{er} janvier 2012 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- I. Aux articles 1^{er}, 2, 3 et 4, les termes : « Mme Nathalie Grosjean » sont remplacés par les termes : « M. Jean-Pascal Carpentier » ;

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 16 juillet 2012

Le directeur d'unité

Nicolas CHAILLET

DEC122298DR06

Décision portant modification de la décision n° DEC120101DR06 du 1^{er} janvier 2012

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6174, intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) », dont le directeur est Nicolas Chaillet ;

Vu la décision n° DEC120101DDR06 du 1^{er} janvier 2012 portant délégation de signature consentie à Nicolas Chaillet, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision n° DEC120101DR06 du 1^{er} janvier 2012 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- I. A l'article 2, les termes : « Mme Nathalie Grosjean » sont remplacés par les termes : « M. Jean-Pascal Carpentier » ;

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 16 juillet 2012

Philippe PIÉRI

Nicolas CHAILLET

Jean-Pascal CARPENTIER

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 6174

Le délégataire

DEC122393DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) – USR 3516 « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité de recherche et de service n°3516 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon » ;

Vu la décision n° DEC122112INSHS du 27 juillet 2012 portant nomination du directeur par intérim de l'unité de recherche et de service n°3516 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon » - M. Francis Aubert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Nélia Roulot**, Ingénieur de recherche de l'Université de Bourgogne, responsable administrative et scientifique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} septembre 2012

Le directeur d'unité

Francis Aubert

DEC121975DR06

Décision portant modification de la décision n° DEC111368DR06 du 15 juin 2011

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111368DR06 du 15 juin 2011 portant *Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 7198*

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n° 7198, intitulée « Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces », dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DUBOIS ;

Vu la décision n° DEC121851INC du 2 juillet 2012 portant nomination de M. Eric Gaffet aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7198 intitulée « Institut Jean Lamour » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision n° DEC111368DR06 du 15 juin 2011 susvisée est modifiée comme suit :

- I. Aux articles 1 à 6, les termes : « Thierry Belmonte » sont remplacés par les termes : « Eric Gaffet » ;
- II. Aux articles 4 à 6, les termes : « Jamal Bougdira, professeur des universités » sont remplacés par les termes : « Gérard Henrion, directeur de recherche CNRS »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 03 juillet 2012

Le directeur d'unité

Jean-Marie Dubois

Délégation de signature consentie à M. Bruno Charpentier – UMR 7214 « ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7214 intitulée «ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale » ;

Vu la décision n° DEC122093INSB du 26 juillet 2012 portant nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7214 intitulée «ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale » - M. Bruno Charpentier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno Charpentier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Bruno Charpentier, délégation de signature est donnée à **Mme Sandrine Boschi-Muller**, Professeur à l'Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100196DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} septembre 2012

Philippe Piéri

Bruno Charpentier

Délégué Régional

Directeur par intérim de l'UMR 7214

Sandrine Boschi-Muller

La délégataire

DEC121974DR06

Décision portant modification de la décision n° DEC111356DR06 du 15 juin 2011

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n° 7198 intitulée « Institut Jean Lamour », dont le directeur est M. Jean-Marie Dubois ;

Vu la décision n° DEC111356DDR06 du 15 juin 2011 portant délégation de signature consentie à Jean-Marie Dubois, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 7198 intitulée « Institut Jean Lamour » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Vu la décision n° DEC121851INC du 2 juillet 2012 portant nomination de M. Eric Gaffet aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7198 intitulée « Institut Jean Lamour » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision n° DEC111356DR06 du 15 juin 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- I. A l'article 2, les termes : « Thierry Belmonte » sont remplacés par les termes : « Eric Gaffet » ;
- II. A l'article 2, les termes : « Jamal Bougdira, professeur des universités » sont remplacés par les termes : « Gérard Henrion, directeur de recherche CNRS » ;
- III. A l'article 3, l'alinéa 1 « à Monsieur Gérard Henrion, directeur de recherche CNRS, adjoint au chef du département 2-CP2S, jusqu'à concurrence de 90 000 €, dans la limite de la gestion de son département. » est supprimé.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 03 juillet 2012

Philippe Piéri

Jean-Marie Dubois

Délégué Régional

directeur de l'UMR 7198

Eric Gaffet
Directeur-adjoint de l'UMR 7198

Gérard Henrion
Directeur du département CP2S

Le délégataire

Le délégataire

DEC122499dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités propres de recherche et des unités de service et de recherche, notamment son article 2 ;

Vu la décision n° DEC101445INSU du 22 avril 2010 portant nomination de M. Gilles THEUREAU aux fonctions de directeur de l'unité USR n°704, intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guy KENFACK, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy KENFACK, délégation est donnée à M. Samuel GARNIER, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy KENFACK et de M. Samuel GARNIER délégation est donnée à M. Christophe ROZIERE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision abroge la décision n°DEC100109DR08 du 27 mai 2010.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 septembre 2012

Gilles THEUREAU
Directeur de l'USR n°704

DEC122497dr08

Délégation de signature consentie à M. Gilles THEUREAU, Directeur de l'unité USR n°704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités propres de recherche et des unités de service et de recherche, notamment son article 2 ;

Vu la décision n° DEC101445INSU du 22 avril 2010 portant nomination de M. Gilles THEUREAU aux fonctions de directeur de l'unité USR n°704, intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles THEUREAU, directeur de l'unité USR n°704, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles THEUREAU, délégation de signature est donnée à M. Guy KENFACK, Ingénieur de recherche, à M. Samuel GARNIER, Ingénieur d'études et à M. Christophe ROZIERE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision abroge la décision n° DEC100108DR08 du 27 mai 2010.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 septembre 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC122496dr08

Délégation de signature consentie à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR n°2950 intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC) ;

Vu la décision n° DEC121893INC du 11 juillet 2012 portant nomination de M. Franck FAYON aux fonctions de directeur de l'unité FR n°2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR n°2950, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck FAYON, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2012.

Fait à Orléans, le 13 septembre 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC122498dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DE090007DAJ modifiée du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patricia MADRIERES, Ingénieure d'études, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia MADRIERES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Rose-Marie CIROTTEAU, Ingénieure de recherche, responsable du service des ressources humaines.

Article 3

La présente décision annule et remplace les décisions n° DEC121454dr08 du 12 avril 2012 et n°DEC121618dr08 du 14 mai 2012.

Article 4

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} avril 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 septembre 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

Délégation de signature consentie à M. Paolo SAMORI par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7006, intitulée « Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires ».

Vu la décision n° 123121INC du 12 janvier 2012 portant nomination de M. Paolo SAMORI, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7006.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paolo SAMORI, directeur de l'UMR n° 7006, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo SAMORI, délégation de signature est donnée à :

- M. Thomas EBBESEN
- Mme Muriel MUZET [*chercheur contractuel au CNRS – directrice administrative de l'ISIS*]
aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120416DR10 du 9 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} septembre 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC122451DR10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BURGIO [IR-CNRS] [adjoint de la déléguée régionale], à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BURGIO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Hugues SCHOENFELD [IR-CNRS] et à Mme Doris PFLUMIO [IR-CNRS] dans la limite de leurs attributions et pour les marchés d'un montant inférieur à 130 000 €.

Article 3

La décision n° 121449DR10 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} septembre 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC122435DR11

Délégation de signature consentie à M. Jean-Marc THIRIET, directeur de l'UMR5216, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5216 intitulée GIPSA-Lab «Grenoble Image Parole, Signal, Automatique», dont le directeur est M. Jean-Michel DION ;

Vu la décision n° DEC111491INSIS 30 septembre 2011 portant nomination de M. Jean-Marc THIRIET aux fonctions de directeur de l'UMR 5216 ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Jean-Marc THIRIET, directeur de l'unité UMR 5216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean Marc THIRIET, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Rose ALFARA, Responsable financière, IE1HC CNRS, à M. Denis BEAUTEMPS, Responsable du département Parole et Cognition, CR1 CNRS, à M. Nicolas MARCHAND, Responsable du département Automatique, CR1 CNRS, à M. Jérôme MARS, Responsable du département Images et Signal, PR1 Grenoble INP, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111129DR11 du 01 avril 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 septembre 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC122358DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7257, intitulée « Architecture et fonction des macromolécules biologiques », dont le directeur est Yves BOURNE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno CANARD, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CANARD, délégation est donnée à M. Jean-Claude GUILLEMOT, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CANARD et M. Jean-Claude GUILLEMOT, délégation est donnée à Mme Patricia CLAMECY, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 09/08/2012

Le directeur d'unité

Les délégués :

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

DEC122357DR12

**Délégation de signature consentie à M. Yves BOURNE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7257, intitulée « Architecture et fonction des macromolécules biologiques », dont le directeur est Yves BOURNE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves BOURNE, directeur de l'unité UMR 7257, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement d'**Yves BOURNE**, délégation de signature est donnée à Bruno CANARD, DR, Jean-Claude GUILLEMOT, Professeur et Patricia CLAMECY, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **120243DR12** du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 09/08/2012

Younis HERMES

Le Directeur :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

DEC122345DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7283, intitulée « Laboratoire de chimie bactérienne », dont le directeur est Frédéric BARRAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Léon ESPINOSA, IR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Léon ESPINOSA, délégation est donnée à Mme Armelle BONPAIN, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Léon ESPINOSA et de Mme Armelle BONPAIN, délégation est donnée à Mme Vanessa BIMBI, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/08/2012

Le directeur d'unité

Les délégués :

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

DEC121759DR12

**Délégation de signature consentie à *Nicolas GRAVEL*
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7316, intitulée « Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille», dont le directeur est Nicolas GRAVEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Nicolas GRAVEL, directeur de l'unité UMR 7316, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Nicolas GRAVEL**, délégation de signature est donnée à Isabelle MAUDUECH, IE1, Anne PEGUIN, DR2 et Alain VENDITTI, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°101840DR12 du 21/01/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16/05/2012

Younis HERMES

Le Directeur :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

DEC122418DR12

**Délégation de signature consentie à M. Bernard MALISSEN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122739DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMS 3367, intitulée « Centre d'immunophénomique», dont le directeur est Bernard MALISSEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard MALISSEN, directeur de l'unité UMS 3367, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bernard MALISSEN**, délégation de signature est donnée à Mme Ana ZARUBICA, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 06/09/2012

Younis HERMES

Le Directeur :

La délégataire :

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

DEC122344DR12

**Délégation de signature consentie à M. Frédéric BARRAS
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7283, intitulée « Laboratoire de chimie bactérienne », dont le directeur est Frédéric BARRAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BARRAS, directeur de l'unité UMR 7283, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric BARRAS**, délégation de signature est donnée à Léon ESPINOSA, IR2, Armelle BONPAIN, IEHC, Vanessa BIMBI, TCN et Delphine LEROI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **120465DR12** du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/08/2012

Younis HERMES

Le Directeur :

Nom :
Signature :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

DEC122350DR12

**Délégation de signature consentie à Mme Emmanuèle CAIRE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité intitulée « Textes et documents de la méditerranée antique et Médiévale (Centre Paul Albert Février)», dont la directrice est Emmanuèle CAIRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Emmanuèle CAIRE, directrice de l'unité UMR 7297, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11/06/2012

Younis HERMES

La Directrice :

Nom :

Signature :

DEC122419DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°122739DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMS 3367, intitulée « Centre d'Immunophénomique», dont le directeur est Bernard MALISSEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Ana ZARUBICA, IR**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 06/09/2012

Le directeur d'unité

La délégataire :

Nom :
Signature :

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121764DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°122739DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 822, intitulée «Centre international de rencontres mathématiques», dont le directeur est Patrick FOULON;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15/05/12

Le directeur d'unité

La délégataire

Nom :
Signature :

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122468DR12

Délégation de signature consentie à Mme Brigitte MARIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122733DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité USR 3125, intitulée «Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme », dont la directrice est Mme Brigitte MARIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Brigitte MARIN, directrice de l'unité USR 3125, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Brigitte MARIN**, délégation de signature est donnée à Christiane LAYE, IGR aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11/09/2012

Younis HERMES

La Directrice :

La délégataire :

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

DEC122160DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5506, intitulée Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique, dont le directeur est M. Jean-Claude KONIG ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DHENAUT, Directeur des services de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DHENAUT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Marianne HUCHARD, Directrice Adjoint ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne HUCHARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. André CROSNIER, Directrice Adjoint ;

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André CROSNIER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Michel RENOVELL, Directrice Adjoint ;

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Janvier 2012

M. Jean-Claude KONIG

DEC122341DR14

Délégation de signature consentie à Mme Maïté Armengaud par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 110057DAJ du 24 janvier 2011 portant nomination de Mme Maïté Armengaud aux fonctions de médiatrice du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maïté Armengaud, Médiatrice du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à [Toulouse](#), le 27 août 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

DEC122296DR14

Délégation de signature consentie à Mme Dominique Roby par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 2594, intitulée Laboratoire des interactions plantes micro-organismes, dont la directrice est Mme Dominique Roby ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique Roby, directrice de l'unité mixte de recherche n° 2594, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Roby, délégation de signature est donnée à M. David Barker, DR, à M. Stéphane Genin, DR2, et à Mme Sandrine Barrère, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112661DR14 du 29 novembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 août 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

DEC122297DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 2594, intitulée Laboratoire des interactions plantes micro-organismes, dont la directrice est Mme Dominique Roby ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Barker, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Barker, délégation est donnée à M. Stéphane Genin, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Barker et de M. Stéphane Genin, délégation est donnée à Mme Sandrine Barrère, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 août 2012

La directrice de l'unité

Mme Dominique Roby

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121977DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n° 2568, intitulée Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes, dont la directrice est Mme Béatrice Chatel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Marc Lhermite, CR1**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 juillet 2012

La directrice d'unité

Mme Béatrice Chatel

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122470DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LEDIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5099, intitulée Laboratoire de Biologie Moléculaire Eucaryote ;

Vu la décision n° 121749INSB du 3 juillet 2012 nommant M. Pierre-Emmanuel Gleizes directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} août 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves Henry, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Henry délégation est donnée à Mme Catherine Rousseau, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 septembre 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122080DR14

Délégation de signature consentie à M. Philippe Bougeault par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 08A003DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité de recherche associée n° 1357, Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique (GAME) ;

Vu la décision n° 091337PU du 12 août 2009 portant nomination de Monsieur Philippe Bougeault aux fonctions de directeur de l'URA 1357 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Bougeault, directeur de l'unité de recherche associée n° 1357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bougeault, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël Poitevin, ICPC, et à M. Sébastien Rolland, PECC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120993DR14 du 7 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 juillet 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

DEC122081DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A003DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité de recherche associée n° 1357, Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique (GAME) ;

Vu la décision n° 091337PU du 12 août 2009 portant nomination de Monsieur Philippe Bougeault aux fonctions de directeur de l'URA 1357 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Joël Poitevin, ICPC**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Joël Poitevin**, délégation est donnée à **M. Sébastien Rolland, PECCG**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le **12 juillet 2012**

Le directeur d'unité

M. Philippe Bougeault

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121976DR14

Délégation de signature consentie à Mme Béatrice Chatel par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n° 2568, intitulée Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes, dont la directrice est Mme Béatrice Chatel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice Chatel, directrice de l'unité n° 2568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Chatel, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc Lhermite, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 113067DR14 du 27 décembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 juillet 2012

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

DEC121460DR15

**Délégation de signature consentie à M. Francis Teyssandier
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1^{er} avril 2012 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux, dont le directeur est Francis Teyssandier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis Teyssandier, directeur de l'unité UMR 5801, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Teyssandier, délégation de signature est donnée à M. François Trouillez, Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC1112929 du 24 mai 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 avril 2012

Le délégué régional

DEC121786DR15

Délégation de signature consentie à M. Vincent Dousset par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3428, intitulée Bio-Imagerie de Bordeaux, dont le directeur est Vincent Dousset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Dousset, directeur de l'unité UMS 3428, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Dousset, délégation de signature est donnée à Anne Thévenoux, Ingénieur de Recherche, et Dominique Jouin-Delavy, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 11 Juin 2012

Le délégué régional

DEC122154DR16

***Délégation de signature consentie à Mme Anne Renault
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

Vu la décision n°112720DAJ du 21 décembre 2011 portant organisation de la Mission pour l'interdisciplinarité ;

Vu la décision n°121836DAJ du 11 juillet 2012 portant nomination de Mme Anne Renault aux fonctions de directrice de la Mission pour l'interdisciplinarité;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Anne RENAULT**, Directrice de la Mission pour l'interdisciplinarité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Mission, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Renault, délégation est donnée à **Mme Nadia BEN**, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juillet 2012

Le Délégué Régional de
Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

Délégation de signature consentie à M. Franck POUPEAU, directeur de l'UMI 3157 par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant M. Gilles SENTISE délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°122736DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'UMI n°3157 «Water, environment and public policy » ;

Vu la décision n°121980INSH en date du 12 septembre 2012 portant nomination de M. Franck POUPEAU aux fonctions de directeur de l'UMI n°3157 « Water, environment and public policy » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Franck POUPEAU**, directeur de l'UMI n°3157 « Water, environment and public policy », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Poupeau, délégation est donnée **Mme Marie-Louise PEREZ**, gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2012

Le délégué régional
de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC122330DR16

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre Cammas
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant M. Gilles SENTISE délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004;

Vu la décision n° 101443INSU du 13 avril 2010 modifiée portant création de l'unité mixte de service n°3365 intitulée « Unité mixte de service de l'OSU-Réunion » ;

Vu la décision n° 121923INSU du 2 août 2012 portant nomination de M. Jean-Pierre Cammas aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3365 intitulée Unité mixte de service de l'OSU-Réunion ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre CAMMAS, directeur de l'UMS n°3365 « Unité mixte de service de l'OSU-Réunion», à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20.000 euros hors taxes, soit 23.920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CAMMAS, délégation de signature est donnée à **Mme Love POINEN**, agent CNRS gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 septembre 2012

Le Délégué Régional
de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

**Délégation de signature consentie à Monsieur Xavier PANNECOUCKE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse dont le directeur est Monsieur Xavier PANNECOUCKE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier PANNECOUCKE directeur de l'unité UMR 6014, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier PANNECOUCKE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves RENARD, Professeur, à Monsieur Vincent LEVACHER, Directeur de recherche et à Madame Céline CADOT, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110548DR19 du 16 février 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 21 septembre 2012

Frédéric FAURE

DEC122506DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse dont le directeur est Monsieur Xavier PANNECOUCKE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Yves RENARD, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Yves RENARD, délégation est donnée à Monsieur Vincent LEVACHER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Yves RENARD et de Monsieur Vincent LEVACHER, délégation est donnée à Madame Céline CADOT, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan, le 21 septembre 2012

Le directeur d'unité

Xavier PANNECOUCKE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122293DAJ

Décision portant modification de la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 modifiée donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Vu la décision n°122292DAJ portant cessation de fonctions et nomination à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 susvisée, les termes : « M. Vincent Mignotte, directeur adjoint » sont remplacés par les termes : « Mme Karine Wecker Blanda, directrice adjointe par intérim », à compter du 1^{er} septembre 2012.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

Alain Fuchs

DEC122431DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Gasnot, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°122430DAJ portant nomination de M. Philippe Gasnot aux fonctions de fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Philippe Gasnot, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous les actes et notamment, les actes de procédure relatifs aux plaintes déposées auprès de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) ou d'autres services de police spécialisés, ayant trait à des intrusions dans les systèmes informatiques du CNRS.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et entrera en vigueur à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Paris, le 17 septembre 2012

Alain Fuchs

DEC122404DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Anne Doucet, chargée de mission pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°120139INS2I du 26 janvier 2012 portant nomination de Mme Anne Doucet en qualité de chargée de mission pour l'INS2I ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de création de l'Unité Mixte Internationale (UMI) Multimédia, Information, Communication et Applications - MICA, entre Hanoi University of Science and Technology (Vietnam), l'Institut National Polytechnique de Grenoble et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à Mme Anne Doucet, chargée de mission pour l'INS2I, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n°1 à la convention de création de l'Unité Mixte Internationale (UMI) Multimédia, Information, Communication et Applications - MICA, entre Hanoi University of Science and Technology (Vietnam), l'Institut National Polytechnique de Grenoble et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2012

Alain Fuchs

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5574
Centre de recherche astrophysique de Lyon**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5574 Centre de recherche astrophysique de Lyon,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5574 Centre de recherche astrophysique de Lyon à compter du 5 octobre 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 4
 - Collège ITA / BIATOSS : 3
 - Collège doctorants : 1;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 août 2012

Pour le président et par délégation,
Bertrand Minault
Délégué régional

DEC122276INP

Décision portant modification de la décision n°120062DSI du 1^{er} janvier 2012 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°120062DSI du 1^{er} janvier 2012 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) ;

DECIDE :

Article 1

A compter du 1^{er} septembre 2012, l'article 2 de la décision n° 120062DSI susvisée est modifié comme suit :

La Délégation de rattachement du GDR n°3183 intitulé « Matériaux et Interactions en Compétition » devient la « Délégation Alpes » et non plus la « Délégation Normandie ».

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC122204DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5150, intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs, dont le directeur est Gilles Pijaudier-Cabot,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 26 juillet 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

DEC122208DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5185 Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5185, intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés, dont le directeur est Denis Retaille ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5185 Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur-adjoint;
- 10 membres élus ;
- 9 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 26 juillet 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

DEC122205DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant renouvellement pour 4 ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe Fluzin ;

,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 26 juillet 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

DEC122312DR18

Décision relative au tarif des produits de l'unité n° 8199. Intitulée « Génomique et maladies métaboliques »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100261DAJ en date du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription du Nord Pas-de-Calais et Picardie ;

Vu la décision n°105283DAJ en date du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription du Nord Pas-de-Calais et Picardie notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité n° 8199 intitulée « Génomique et maladies métaboliques » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 20 août 2012

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS



P/la Déléguée Régionale
Empêchée par délégation
L'adjoint à la Déléguée Régionale
Vincent BENAVENT



Délégation
Nord - Pas de calais Picardie

www.dr18.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. +33 (0)3 20 12 58 27

Affaire suivie par Nathalie DUGAUTIER
Responsable Budget et Pôle Ressources

Mail : nathalie.dugautier@dr18.cnrs.fr

1-Préparation de librairies en vue du séquençage haut débit		Prix Académique	Prix secteur Privé	Prix LIGAN
	1-1 Librairies "Exome"			
2012-LE-1	preparation d'une librairie + enrichissement Truseq 62Mb pour séquençage via Hiseq2000	247,90	290,65	200,55
2012-LE-2	preparation d'une librairie + enrichissement Sureselect 50Mb pour séquençage via Hiseq2000	830,77	974,00	672,06
2012-LE-3	preparation d'une librairie + enrichissement Sureselect 70Mb pour séquençage via Hiseq2000	830,77	974,00	672,06
	1-2 Librairies "Génome"			
2012-LG-1	preparation d'une librairie Nextera pour séquençage whole genome via Hiseq2000	152,26	178,52	123,18
2012-LG-2	preparation d'une librairie Truseq pour séquençage whole genome via Hiseq2000	188,31	220,78	152,34
2012-LG-3	Préparation d'une librairie shot gun pour séquençage via GS junior	247,61	290,30	0,00
	1-3 Librairies "Bisulfite"			
2012-LB-1	préparation d'une librairie Bisulfite sequencing via Hiseq2000	917,44	1 075,61	742,17
	1-4 Librairies Thunderstorm			
2012-LT-1	Thunderstorm Raindance prep librairies - panel prédéfini inclus - depuis fragmentation tout compris par 8	516,00	604,96	417,42
2012-LT-2	Thunderstorm Raindance prep librairies - panel prédéfini inclus - hors fragmentation tout compris par 8	498,24	584,14	403,06
2012-LT-3	Thunderstorm Raindance prep librairies - panel custom - depuis fragmentation tout compris par 8 (design réalisé via raindance, pas inclus)	284,00	332,96	229,74
2012-LT-4	Thunderstorm Raindance prep librairies - panel custom - hors fragmentation tout compris par 8 (design réalisé via raindance, pas inclus)	262,96	308,30	212,73
2012-LT-5	Thunderstorm Raindance prep librairies - panel custom - depuis fragmentation tout compris par 48 (design réalisé via raindance, pas inclus)	249,64	292,68	201,95
2012-LT-6	Thunderstorm Raindance prep librairies - panel custom hors fragmentation tout compris par 48 (design réalisé via raindance, pas inclus)	244,27	286,39	197,61
2012-LT-7	Thunderstorm Raindance prep librairies - panel custom depuis fragmentation tout compris par 96 (design réalisé via raindance, pas inclus)	249,18	292,14	201,58
2012-LT-8	Thunderstorm Raindance prep librairies - panel custom hors fragmentation tout compris par 96 (design réalisé via raindance, pas inclus)	241,19	282,77	195,11
2012-LT-9	Thunderstorm Raindance prep librairies depuis fragmentation hors réactifs raindance par 8 (design réalisé via raindance, pas inclus)	66,50	77,96	53,79
2012-LT-10	Thunderstorm Raindance prep librairies hors fragmentation hors réactifs raindance par 8 (design réalisé via raindance, pas inclus)	45,46	53,30	36,78
2012-LT-11	Thunderstorm Raindance prep librairies hors fragmentation hors réactifs raindance par 48 (design réalisé via raindance, pas inclus)	20,60	24,15	16,66
2012-LT-12	Thunderstorm Raindance prep librairies depuis fragmentation hors réactifs raindance par 48 (design réalisé via raindance, pas inclus)	38,32	44,92	31,00
2012-LT-13	Thunderstorm Raindance prep librairies hors fragmentation hors réactifs raindance par 96 (design réalisé via raindance, pas inclus)	20,60	24,15	16,66
2012-LT-14	Thunderstorm Raindance prep librairies depuis fragmentation hors réactifs raindance par 96 (design réalisé via raindance, pas inclus)	34,77	40,76	28,13
	2-Runs			
2012-HSR-1	Run HiSeq2000 SR -100bp- hors librairies - 1 flow cell complète	9 863,29	11 563,86	7 979,06
2012-HSR-2	Run HiSeq2000 SR -100bp- hors librairies - 1/8 flow cell	1 232,91	1 445,48	997,38
2012-HSR-3	Run HiSeq2000 PE -2x100bp- hors librairies - 1 flow cell complète	17 429,07	20 434,09	14 099,52
2012-HSR-4	Run HiSeq2000 PE -2x100bp- hors librairies - 1/8 flow cell	2 178,63	2 554,26	1 762,44
2012-HSR-5	Run HiSeq2000 - hors librairies - SR 50pb	7 221,21	8 466,25	5 841,71
2012-HSR-6	Run HiSeq2000 - hors librairies - SR 50pb 1/8 flow cell	902,65	1 058,28	730,21
2012-HSR-7	Run HiSeq2000 - hors librairies - PE 2x50pb	9 691,20	11 362,10	7 839,85
2012-HSR-8	Run HiSeq2000 - hors librairies - PE 2x50pb 1/8 flow cell	1 211,40	1 420,26	979,98
2012-HSR-9	GS JUNIOR Run seul	2 108,84	2 472,43	1 705,98
	3- Génotypage haut débit			
2012-G1536-1	Taqman Genotypage via 1536	0,35	0,41	0,29
2012-G1536-2	Taqman Genotypage via 1536	0,28	0,33	0,23
2012-G1536-3	Taqman Genotypage via 1536	0,26	0,30	0,21
2012-G1536-4	Taqman Genotypage Human via 1536 drug assay	0,58	0,68	0,47
	4-Analyse Bioinformatique			
2012-AB-1	Analyse Bioinformatique / Analyse Biostatistique	41,84	59,28	41,84
	5-Runs GAllx			
2012-GAR-1	Run GA - 2x76 - Hors Librairies - 1 flow cell complète	15 768,43	18 194,35	
2012-GAR-2	Run GA - 2x76 - Hors librairies - 1/8 flow cell	1 971,05	2 274,29	
	6-Extractions			
2012-EADN-1	EXTRACTION D'ADN	13,66	17,08	
2012-EADN-2	EXTRACTION D'ADN	19,88	24,85	
2012-EADN-3	EXTRACTION D'ADN	25,26	31,58	
2012-EARNT-1	Extraction ARN à partir de tissus	22,72	28,40	
	7-Conservation d'échantillons biologiques			
2012-STO-1	Conservation d'échantillons biologiques	1,03	1,29	
	8-Séquençage "Sanger"			
2012-S3730-1	SEQUENCAGE 3730xl	3,32	4,15	
	9-Génotypage			
2012-GISC-1	ILLUMINA iScan	526,72	658,40	
2012-GBEAD-1	ILLUMINA BEAD STATION expression	251,70	314,63	
2012-GBEAD-2	ILLUMINA BEADXPRESS	0,11	0,14	
2012-GBEAD-3	ILLUMINA BEADXPRESS	0,27	0,34	
2012-GBEAD-4	ILLUMINA BEADXPRESS	0,16	0,20	
2012-GBEAD-5	ILLUMINA BEADXPRESS	0,14	0,18	
2012-GBEAD-6	ILLUMINA BEADXPRESS	0,14	0,17	
2012-GINF-1	Genotypage Infinium Human Methylation 450 BeadChip	416,42	520,52	
	10-Outils d'analyse bioinformatique			
2012-IPA-1	Ingenuity pathway	7,52	9,39	

Prestations Hors LIGAN

DEC122457DR20

Décision fixant le tarif du ticket modérateur des navires de la division technique de l'INSU (DT INSU) UPS 855 pour la période 2013-2015

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ en date du 22 novembre 2011 portant nomination de Mr Pierre DAUCHEZ aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur

Vu la décision n° 112584DAJ en date du 22 novembre 2011 donnant délégation de signature à Mr Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Le tarif du ticket modérateur des navires de la division technique de l'INSU - UPS 855 est fixé pour la période 2013-2015 selon le barème joint en annexe.

La TVA appliquée est la TVA au taux normal.

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 14 septembre 2012

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional,
Pierre DAUCHEZ



Délégation Côte d'Azur

Les Lucioles 1
250 Rue Albert Einstein
06560 Valbonne

Annexe

Barème des tarifs journaliers du ticket modérateur des navires de l'INSU

Tarifs journaliers HT	Téthys II	Côtes de la Manche	Sépia	Antedon
2013	980€	980€	100€	190€
2014	1 060€	1 060€	110€	205€
2015	1 150€	1 150€	120€	225€

DEC122545DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 7534 du CNRS dénommée « Centre de recherches en mathématiques de la décision » (CEREMADE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 080145DAJ du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMR 7534 du CNRS dénommée « Centre de recherches en mathématiques de la décision »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 7534 du CNRS dénommée « Centre de recherches en mathématiques de la décision ».

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus :
 - 10 élus pour le collège des chercheurs, des enseignants- chercheurs et des doctorants avec 2 sous-collèges :
 - chercheurs et enseignants-chercheurs : 8 élus
 - doctorants : 2 élus
 - 1 élu pour le collège des personnels administratifs et techniques ;
- 6 membres nommés par le directeur de l'unité.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire. La durée du mandat peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 27 septembre 2012

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional

DEC122542DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 7088 du CNRS dénommée « Dauphine – Recherches en Management » (DRM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 080145DAJ du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMR 7088 du CNRS dénommée « Dauphine – Recherches en Management»,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 7088 du CNRS dénommée « Dauphine – Recherches en Management».

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 13 membres élus :
 - 12 élus pour le collège des chercheurs, des enseignants- chercheurs et des doctorants avec 2 sous-collèges :
 - chercheurs et enseignants-chercheurs : 8 élus
 - doctorants : 4 élus
 - 1 élu pour le collège des personnels administratifs et techniques ;
- 6 membres nommés par le directeur de l'unité.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire. La durée du mandat peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 27 septembre 2012

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional

DEC122480DR01

Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 8177 du CNRS dénommée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC)

Le président du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 080145DAJ du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'UMR 8177 du CNRS dénommée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain »

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche 8177 du CNRS dénommée «Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain».

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 9 membres élus :
 - 7 élus pour le Collège des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des doctorants avec 2 sous-collèges :
 - chercheurs et enseignants-chercheurs : 6 élus
 - doctorants : 1 élu
 - 2 élus pour le Collège des personnels administratifs et techniques
- 4 membres nommés par le directeur de l'unité.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin le 31/12/2013. La durée du mandat peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 18 septembre 2012

Pour le président du CNRS
et par délégation,

Le Délégué Régional

DEC122543DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 7243 du CNRS dénommée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision » (LAMSADE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 080145DAJ du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR 7243 du CNRS dénommée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 7243 du CNRS dénommée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision ».

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus :
 - 6 élus pour le collège des chercheurs, des enseignants- chercheurs et des doctorants avec 2 sous-collèges :
 - chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 élus
 - doctorants : 1 élu
 - 1 élu pour le collège des personnels administratifs et techniques ;
- 5 membres nommés par le directeur de l'unité.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire. La durée du mandat peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 27 septembre 2012

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional

DEC122527DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 7170 du CNRS dénommée « Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales » (IRISSO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 080145DAJ du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMR 7170 du CNRS dénommée « Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 7170 du CNRS dénommée « Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales ».

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - 8 élus pour le collège des chercheurs et des enseignants- chercheurs
 - 1 élu pour le collège des personnels administratifs et techniques ;

- 7 membres nommés par le directeur de l'unité :
 - 2 doctorants
 - 5 chercheurs et enseignants-chercheurs.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire. La durée du mandat peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 27 septembre 2012

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional

DEC122053DR05

Décision portant cessation d'activité de Mr Paul Eric POTTIE aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)¹

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC120481DR05 du 30 janvier 2012 portant nomination de M. Paul Eric Pottie aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Paul Eric Pottie, dans l'unité du CNRS n° UMR 7055 à compter du 30 avril 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juin 2012

Le directeur de l'unité UMR 7538

Charles Desfrançois

Visa du délégué régional du CNRS

Gilles Traimond

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité au sein de l'unité mixte de recherche 8215 – Trajectoires de la sédentarisation de l'état.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°100019DAJ modifiée du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mr Gilles Traimond, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord;

Vu la décision n°122735DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche 8215 - Trajectoires de la sédentarisation de l'état,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Trajectoires.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 5 membres élus : 1 collègue Tutelles, 1 collègue Autres établissements, 1 collègue ITA/BIATOSS, 1 collègue Doctorants, 1 collègue Post-doctorants ;
- 2 membres nommés : 1 collègue Tutelles, 1 collègue Autres établissements

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 5 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 juillet 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Gilles Traimond

DEC121799DR15

Désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 pour la Délégation Aquitaine-Limousin pour l'année 2012.

Le Délégué Régional,

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
- Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique,
- Vu la décision n°206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,
- Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,
- Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,
- Vu la décision n° DEC121148DRH du 27 mars 2012 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447.

Décide

Article 1 :

Au titre de l'année 2012, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 pour la Délégation Aquitaine-Limousin sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs :

- syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels des EPST (SGEN- CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)

Article 2 :

La décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 juin 2012

Le délégué régional

Christophe Giraud

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

Vu la décision n° DEC100252DAJ du 05/10/2010 donnant délégation de signature à M. Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Normandie.

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Normandie, sans droit de vote :

- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- l'union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Caen le 14/09/2012

Le délégué régional

DEC122460DR20

Décision portant nomination d'un régisseur. Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB)
UMS 3538

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ en date du 22 novembre 2011 portant nomination de Mr Pierre DAUCHEZ aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur

Vu la décision n° 112584DAJ en date du 22 novembre 2011 donnant délégation de signature à Mr Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC122459DR20 du 14 septembre 2012 portant création d'une régie de recettes au Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) UMS 3538 ;



Délégation Côte d'Azur

Les Lucioles 1
250 Rue Albert Einstein
06560 Valbonne

DECIDE :

Article 1^{er} :

Mr Daniel BOYER est nommé régisseur de la régie de recettes instituée par la décision DEC122459DR20 du 14 septembre 2012.

Article 2 :

Le cautionnement de Mr Daniel BOYER n'est pas exigé.

Fait à Valbonne, le 14 septembre 2012

Vu, Murielle BUSBY
Agent Comptable Secondaire

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional,
Pierre DAUCHEZ



Délégation Côte d'Azur
250 rue A. Einstein
06560 VALBONNE

DEC121782DR20

fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente

Le délégué régional,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

Vu la décision DEC112584DAJ donnant délégation de signature au délégué régional,

Décide

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Côte d'Azur sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- le syndicat SUD Recherche EPST,

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 11 juin 2012

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dauchez', with a long horizontal stroke extending to the left and a small flourish at the end.

Pierre DAUCHEZ,
Délégué Régional

DEC122459DR20

Décision portant création d'une régie de recettes au Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) UMS 3538

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ en date du 22 novembre 2011 portant nomination de Mr Pierre DAUCHEZ aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur

Vu la décision n° 112584DAJ en date du 22 novembre 2011 donnant délégation de signature à Mr Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;



Délégation Côte d'Azur

Les Lucioles 1
250 Rue Albert Einstein
06560 Valbonne

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est institué une régie de recettes auprès Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) UMS 3538 pour l'encaissement des produits suivants :

- Location de chambres
- Frais d'inscription à des colloques organisés par le laboratoire

Article 2 :

Les recettes pourront être encaissées par chèques et en numéraire.

Article 3 :

Le régisseur est tenu de verser les recettes encaissées à l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Côte d'Azur lorsque le montant des encaissements dépasse 500 € et au minimum une fois par mois.

Article 4 :

Au versement, un état récapitulatif par nature de recettes devra être adressé à l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Côte d'Azur.

Pour les frais d'inscription, l'état mentionnera le nom du colloque, le nom des participants, le montant, le moyen et la date de paiement

Pour la location de chambres, l'état mentionnera le nom des locataires, les dates de location, le montant, le moyen et la date de paiement

Ces états seront datés et validés par le régisseur.

Article 5 :

Le cautionnement du régisseur n'est pas exigé.

Article 6 :

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Côte d'Azur sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 7 :

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Madame la Directrice de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation
- Monsieur l'Agent Comptable Principal du CNRS

Fait à Valbonne, le 14 septembre 2012

Vu, Murielle BUSBY
Agent Comptable Secondaire

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional,
Pierre DAUCHEZ

DEC122455SGCN

Décision relative à la vacance d'un siège au sein d'une section du Comité national de la recherche scientifique.

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 19 mai 2003 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. BERTRAND (Joël), aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 113014DAJ du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Le siège suivant est à pourvoir, pour la section du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 27 : « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation »
1 siège - Collège électoral B1

Article 2

La section concernée élira un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **18 octobre 2012 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 13 SEPT. 2012

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC122462DRH

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,
aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

Vu la demande de l'intéressée,

Vu la décision d'accueil en détachement en date du 27/02/2012

DECIDE

Article I L'article II de la décision susvisée est modifiée comme suit :

Institut national des sciences de l'univers

au lieu de

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
CAMMAS Physicien CNAP	Jean-Pierre	DR1	19	UMR8105 SAINT-DENIS DE LA REUNION	16
lire					
CAMMAS Physicien CNAP	Jean-Pierre	DR1	19	UMS3365 SAINT-DENIS DE LA REUNION	16

Article II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 19/09/2012
Pour le Président et par délégation
le Directeur des ressources humaines

Christophe COUDROY

DEC122300DAJ

Décision relative aux modalités d'organisation des élections des membres des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment les articles 24 et 25 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du [2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique \(CoNRS\)](#) ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires (CID) au CoNRS ;

Vu la décision n° 100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques, notamment son article 2.7 relatif à la mission du secrétariat général pour les élections et le Conseil d'Administration (SECA) ;

Vu l'avis du Comité technique du CNRS en date du 6 juin 2012,

DECIDE :

Art. 1er : Objet

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 1^{er} août 2012 susvisé, les modalités d'organisation des élections des membres des CID du CoNRS sont fixées par les dispositions des articles suivants.

Art. 2 : Organisation

2-1. - L'organisation des élections, pour la constitution des CID, est assurée par le SECA sous la responsabilité du délégué pour les élections assisté d'une commission électorale donnant son avis sur la recevabilité des candidatures et participant au bureau de vote lors des opérations de dépouillement.

2-2. - La commission électorale est composée du délégué pour les élections qui en assure la présidence, de deux membres des sections du CoNRS, d'un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives au CNRS et de quatre représentants de l'administration désignés par le président du CNRS.

Art. 3 : Calendrier

Le calendrier des opérations électorales est fixé par décision du président du CNRS.

Art. 4 : Electorat

4.1. - Tous les membres des sections concernées par une CID en sont électeurs.

4.2. - Ces électeurs sont répartis en trois collèges :

- Collège A : les membres des sections concernées relevant des collèges A1 et A2,
- Collège B : les membres des sections concernées relevant des collèges B1 et B2,
- Collège C : les membres des sections concernées relevant du collège C.

Art. 5 : Constitution des CID

5-1. - Les 41 sections du CoNRS sont concernées par la CID « Gestion de la recherche ».

5.2. - Les sections concernées par les autres CID sont énumérées dans l'arrêté du 1^{er} août 2012 susvisé.

Art. 6 : Composition des CID

Les quatorze membres élus au sein de chaque CID par les trois collèges définis à l'article 4 sont répartis ainsi qu'il suit :

- 6 membres pour le collège A,
- 5 membres pour le collège B,
- 3 membres pour le collège C.

Art. 7 : Candidatures

7.1. - Les personnes éligibles aux CID doivent être membres du CoNRS. Elles se présentent et sont élues dans le collège électoral dont elles relèvent.

7.2. - Les candidatures sont individuelles. Tout éligible désirant se porter candidat doit faire connaître sa candidature au délégué pour les élections avant la date fixée au calendrier des élections.

7.3. - Les dossiers de candidature comprennent obligatoirement un formulaire de déclaration de candidature signé et une profession de foi. Le formulaire de candidature est adressé à chaque éligible par le SECA. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site web « Elections » (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

7.4. - La réception des formulaires de déclaration de candidatures par le SECA s'effectue soit par dépôt ou par courrier postal (CNRS-SECA – bureau B5.11- 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16), soit par courriel (electionscv@cnrs-dir.fr) à la date fixée par le calendrier des élections.

7.5. - La réception des professions de foi par le SECA s'effectue, à la date fixée par le calendrier des élections, exclusivement par courriel (electionscv@cnrs-dir.fr). La profession de foi doit être au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum et comporter les mentions permettant la reconnaissance du candidat : Nom, Prénom, collège, section, CID.

7.6. - Un curriculum vitae peut accompagner la déclaration de candidature. Ce curriculum vitae doit être au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum et comporter les mentions permettant la reconnaissance du candidat : Nom, Prénom, collège, section, CID. Il ne doit comporter aucun lien hypertexte. La réception du curriculum vitae s'effectue exclusivement par courriel (electionscv@cnrs-dir.fr), avant la date fixée au calendrier des élections. Ce curriculum vitae sera publié sur le site web « Elections » (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Art. 8 : Matériel de vote

8.1. - Le vote a lieu par correspondance.

8.2. - Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par le délégué pour les élections au moins huit jours francs avant la date du scrutin.

Il comprend pour toutes les CID :

- les instructions de vote,
- une « enveloppe retour » portant l'adresse de réexpédition (au recto) et les indications permettant l'émargement (au verso).

Il comprend pour chaque CID :

- le bulletin de vote portant la liste des candidats du collège et de la CID,
- une enveloppe de vote,
- les professions de foi des candidats du collège et de la CID.

Art. 9 : Vote

9.1. - Chaque électeur vote à l'aide du matériel de vote qui lui a été adressé.

L'électeur insère le bulletin de vote dans l'enveloppe de vote de la CID, il introduit celle-ci dans l'enveloppe retour qui doit être, à peine de nullité, revêtue de son nom et de sa signature.

L'enveloppe retour est unique pour tous les votes de toutes les CID auxquelles le votant est électeur.

9.2. - Le verso de l'enveloppe de retour doit être complété pour permettre l'émargement (nom, prénom et signature du votant) dans les cases prévues à cet effet.

L'absence de ces mentions ne permettant pas l'émargement, le ou les votes contenus dans l'enveloppe seront considérés comme nuls.

9.3. - L'enveloppe retour contenant la ou les enveloppe (s) de vote doit parvenir avant le jour et l'heure fixés au calendrier des élections.

9.4. - Le vote sera déclaré :

nul : notamment si le bulletin porte une marque de reconnaissance, un message, un nombre de cases cochées supérieur au nombre de sièges à pourvoir pour le collège,

blanc : si le bulletin ne comporte pas d'expression de vote.

Art. 10 : Dépouillement et proclamation des résultats

10.1. - Le délégué pour les élections assisté de la commission électorale procède publiquement au dépouillement.

10.2. - L'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à un tour. En cas d'égalité des voix pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, il est procédé à un tirage au sort. En cas de sièges non pourvus du fait d'un nombre insuffisant de candidats, il est procédé pour l'attribution de ces sièges à un tirage au sort parmi les électeurs.

10.3. - A l'issue des opérations de dépouillement, un procès-verbal contresigné par les membres de la commission électorale est rédigé. Ce procès-verbal est conservé au SECA (CNRS-SECA – bureau B5.11- 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16), où il peut être consulté par toute personne intéressée qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.

Les résultats des élections sont proclamés par le délégué pour les élections et affichés sur le site web « Elections » dans les trois jours suivant le dépouillement (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Art. 11 : Contestations

Les contestations éventuelles sur la validité des opérations électorales sont portées dans un délai de cinq jours francs à compter de la proclamation des résultats devant le président du CNRS, qui statue dans un délai de dix jours.

Art. 12 : Abrogation

La décision n°80005ELEC [du 16 juillet 2008 relative aux modalités d'organisation des élections des membres des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique](#) est abrogée.

Art. 13 : Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site web « Elections » (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 27 août 2012

Alain Fuchs

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC122288DRH

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,
aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

Vu la demande de l'intéressé,

Vu la décision d'accueil en détachement en date du 30/07/2012

DECIDE

Article I L'article III de la décision susvisée est modifié comme suit :

La ligne suivante est supprimée

Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
ESCANDE Ingénieur-chercheur CEA	Adrien	CR1	7	UMI3218 TSUKUBA	16

Article II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 14/08/2012
Pour le Président et par délégation
le Directeur des ressources humaines

Christophe COUDROY

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC122504DRH

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST, aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

Vu la demande de l'intéressé,

Vu la décision d'accueil en détachement en date du 30/07/2012

DECIDE

Article I L'article V de la décision susvisée est modifié comme suit :

La ligne suivante est supprimée

Institut des Sciences Humaines et Sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
ARGUILLERE Professeur agrégé	Stéphane	CR1	33	UMR8155 PARIS	1

Article II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 26 septembre
Pour le Président et par délégation
le Directeur des ressources humaines

Christophe COUDROY

DEC122301DAJ

Décision fixant le calendrier des opérations électorales pour la constitution des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment les articles 24 et 25 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires (CID) au Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques, notamment son article 2.7 relatif à la mission du secrétariat général pour les élections et le Conseil d'Administration (SECA) ;

Vu la décision n°122300DAJ du 27 août 2012 relative aux modalités d'organisation des élections des membres des CID du CoNRS,

DECIDE :

Art. 1er – Objet

En application de l'article 3 de la décision n°122300DAJ susvisée, la présente décision fixe le calendrier des opérations électorales pour la constitution des CID créées par l'arrêté du 1^{er} août 2012 susvisé.

Art. 2 – Candidatures

La date limite de réception des formulaires de déclaration de candidature et des professions de foi et des curriculum vitae est fixée au **lundi 15 octobre 2012**.

Art. 3 – Vote

3.1. – La date de clôture du scrutin est fixée au **samedi 24 novembre 2012**.

3.2. – La date du dépouillement est fixée au **lundi 26 novembre 2012 à 14h00**.

Art. 4 – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site Web « Elections » (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 28 août 2012

Alain Fuchs

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC122423DRH

- Vu,** le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu,** le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu,** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu,** la demande des intéressés,
- Vu,** l'avis favorable de l'organisme d'origine,
- Vu,** la décision du 13 mai 2011, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

La ligne suivante est supprimée

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

M. DIMCA Alexandru

ARTICLE II Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

ARTICLE III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 septembre 2012

Pour le Président

Le Directeur général délégué à la science
Joël BERTRAND

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Septembre 2012
ISSN 1148-4853

